

Un revenu de base inconditionnel – moderne et efficace

Albert Jörimann

*Traduction française:
Bernard Kundig*

ISBN 978-2-9700552-0-4

B.I.E.N.-Suisse
Cahiers sur le revenu de base No 1
Genève 2007

Cahiers sur le revenu de base
No 1: Un revenu de base inconditionnel –
moderne et efficace

Albert Jörimann

Traduction: Bernard Kundig

Dans les cahiers sur le revenu de base, B.I.E.N.-Suisse publie de temps à autre des contributions traitant du revenu de base inconditionnel ou de certains aspects de la question, dans un contexte aussi bien national que international ou encore sur le plan théorique.

Ces contributions expriment la position personnelle de leurs auteur(e)s et peuvent diverger des positions discutées dans le cadre de B.I.E.N.-Suisse.

Albert Jörimann

*1955, Vice-président de B.I.E.N.-Suisse
domicilié à 8005 Zurich

Le véritable droit à l'existence

Bien avant les droits politiques, les libertés d'entreprise et de commerce, bien avant le droit à la liberté d'expression, le premier droit fondamental de l'homme est le droit à l'existence. Dans nos sociétés, on suppose que les revenus du travail et du capital permettent à tous les citoyens de subvenir à leurs besoins. Dans ce contexte, il incombe aux assurances sociales de combler certaines lacunes. Cependant, à la suite de l'automatisation, de l'ouverture des frontières (pour le moins à l'intérieur de l'UE) et de la délocalisation de la production, à la suite de la globalisation de tous les rapports marchands etc., l'ensemble des structures sociales a subi des transformations fondamentales. Il en résulte que désormais aucun emploi, aucun site d'entreprise, aucune profession, aucun secteur d'activité économique n'est plus en mesure d'assurer une sécurité durable. Cette transformation est encore loin de son terme. En principe, elle offre plus de chances qu'elle ne présente de risques, comme le prouve en particulier l'augmentation massive du niveau de vie dans les pays émergents. Mais pour subsister dans cette évolution, pour pouvoir la prendre en main individuellement et collectivement, voire en déterminer le cours, nous avons besoin d'une sécurité de base financière claire et nette, inconditionnelle et donc assurée à chacun. Une telle sécurité ne se limite pas à un minimum vital, du genre « au pain et à l'eau dans une cellule moisie », mais doit assurer à chacun une existence dans la dignité humaine, permettant d'entretenir les contacts sociaux indispensables aussi bien que de poursuivre un développement individuel. Bref : Dans la société moderne d'aujourd'hui et de demain, nous avons besoin d'un revenu de base.

Le versement de ce revenu doit se faire mensuellement, à toute personne, quel que soit son état-civil. Tous les habitants sans exception y ont droit, qu'ils aient un emploi ou non, qu'ils jouissent d'un

revenu du capital ou non. Il s'agit donc d'un revenu de base inconditionnel. Les enfants reçoivent la moitié. Pour assurer son financement, la majorité de la population, qui dispose de revenus du travail ou du capital d'un montant suffisant, paie la même somme qu'elle a reçue au titre de revenu de base. Selon notre proposition, cela peut se faire par le biais d'une comptabilisation directe.

« Inconditionnel » veut dire qu'il n'y a pas de détermination du besoin. Dans la société moderne, ces systèmes de vérification et de contrôle sont révélateurs d'un anachronisme. D'une part, leur application implique une expansion de la bureaucratie sociale et d'autre part, ils empoisonnent le climat social et politique. Enfin, ils poussent même certaines têtes particulièrement mal disposées à se lancer dans des diatribes haineuses sur les « parasites sociaux », donc prononcées à l'adresse de personnes qui touchent peut-être deux cents francs par mois de trop. Ceci est indigne – autant pour les hommes et les partis qui cherchent à en tirer un profit politique que pour le système comme tel ; sans parler des personnes directement concernées.

La plupart des problèmes sont causés par des troubles de la pensée. L'homme normal et raisonnable tend à se comporter comme le Dr Watson en l'absence de Sherlock Holmes. Il en résulte un paradoxe sur le plan de la politique, censée apporter des solutions à des problèmes actuels et prévoir les développements futurs alors que, généralement, elle constitue elle-même un problème. Telle que nous la connaissons, la politique est orientée vers le passé, défend les intérêts de groupes sociaux particuliers et fait preuve d'une méfiance allergique à l'égard de toute vision qui ne serait pas brevetée au registre des mesures ayant fait leur preuve.

Transformations massives durant ces dernières années

Cela n'a rien d'étonnant. Face aux transformations gigantesques qui se produisent dans nos sociétés et dans le monde entier, l'observateur sans parti pris a de la peine à conserver une vue d'ensemble. Dans ce contexte, alors que l'on n'a même pas encore compris ce qui s'est passé ces derniers temps, il semble bien difficile de prévoir l'avenir. On se fait vite traiter d'utopiste (pour le moins aussi vite qu'en d'autres temps) – on pourrait d'ailleurs se demander pourquoi l'« utopie » est si contestable... Peut-être n'y a-t-il là rien de si tragique. Comparés aux « grands bonds » que l'on soupçonne non seulement de manquer de scrupules à l'égard de

leurs victimes, mais encore, en raison de leur dimension, de conduire avec quasi-certitude à l'impasse, le pragmatisme et la politique des « petits pas » présentent d'incontestables avantages. (Même s'il est clair comme de l'eau de roches qu'en fin de compte, on n'arrive nulle part sans les faire, ces grands bonds.)

En fait, la question primordiale n'est même pas là. Tout d'abord, il s'agit de saisir la signification des changements présents ainsi que de faire face à la suite des événements les yeux ouverts et l'esprit éveillé, en acceptant le risque de se fourvoyer une fois ou l'autre.

Nous avons constaté qu'au cours de ces vingt dernières années, l'emploi a fortement décliné dans la production industrielle classique. Nous avons connu une automatisation à marche forcée, notamment grâce aux innovations informatiques, ainsi qu'une concentration de la production à l'échelle mondiale dans des pays comme la Chine et la délocalisation d'autres activités industrielles vers des pays à bas salaires. Dans les pays développés (mais aussi, sous d'autres formes, dans les pays pauvres ou émergents), il en a résulté une transformation structurelle, à propos de laquelle on s'est contenté jusqu'ici de débattre en se lançant les slogans habituels, sans vraiment y réfléchir. Une fois encore, par exemple, cette évolution n'a pas mis le système en crise majeure, quand bien même elle aurait dû fournir une occasion magnifique, si l'on partage les vues des fétichistes de la surproduction – qui considèrent que le capitalisme connaît périodiquement de telles crises depuis 150 ans. Non, on ne peut absolument pas parler de catastrophe; par contre, sur tous les plans, la sécurité est moins assurée qu'il y a 15 ans. Il n'y a plus de carrières professionnelles fixées, certaines catégories de métiers ont entièrement disparu, de nouvelles apparaissent pour sombrer un peu plus tard. Les cartels économiques et politiques dans le style des années quatre-vingt ont cessé d'exister; de nouvelles alliances se sont formées à une échelle globale. À tout moment, en perdant son emploi, on risque de tomber dans le néant social, tandis que la création de nouveaux emplois apparaît comme un véritable miracle économique, même si ce miracle n'a pas encore été revendiqué par l'Église catholique. En fait, c'est le système comme tel qui est devenu plus flexible, ce qui ne veut pas dire qu'il aille au-devant de la catastrophe, pas le moins du monde. Par ailleurs, cette même transformation structurelle a entraîné la fin de la production industrielle au sens classique de ce terme, ce qui en fin de compte aboutit bien à une crise. Sauf que le système comme tel a fait preuve d'une capacité d'apprentissage et d'adaptation réellement admirable, contrairement à toutes les théories qu'il était censé vérifier. Il nous faut tout d'abord saluer cette performance – et contrairement aux apparences, je ne fais pas de l'ironie: Apparemment, notre ordre social présente un

degré de stabilité suffisant pour lui permettre de subsister durant plusieurs stades de développement. Entre nous soit dit, j'apprécie beaucoup cet argument systémique, qui a une place prépondérante dans toute approche théorique en termes de système.

Encore une fois: Dans les pays développés, l'ère de la production industrielle conventionnelle est terminée. Jusqu'ici, aucun prophète est apparu pour nous esquisser une nouvelle contradiction principale, pouvant jouer dans les nouvelles sociétés le même rôle que l'antagonisme entre capital et travail avait joué dans la société industrielle. Au contraire: À l'encontre de tout bon sens, les politicien(ne)s et sociologues, mais aussi les économistes lancent des appels à la promotion de nouveaux emplois. D'accord, mais dans quel but et où ? Quel genre d'emplois ?

Pour faire un premier pas vers la compréhension des développements en cours, on peut formuler une hypothèse systémique sans s'appuyer sur une théorie préalable. Selon cette hypothèse – qui n'est pas forcément correcte – le jeu conventionnel du travail salarié resterait en vigueur (avec les arguments du plein-emploi, les images de carrière, la morale du travail, bref, avec toutes les valeurs basiques qui lui sont propres, y compris la création de valeur économique elle-même, sachant que ces valeurs qui nourrissent et soutiennent notre vie quotidienne sont profondément intériorisées), tandis que la production industrielle, que nous avons considéré pendant longtemps comme le fondement véritable, réel et solide de notre niveau de vie, a en quelque sorte disparu de notre quotidien. Elle reste présente dans la vie de tous les jours sous la forme d'une organisation sociale qui singe les processus passés de la société industrielle ainsi que, bien entendu, sous la forme des produits que nous découvrons pratiquement à tous les étages de nos grands magasins: Made in China. Quand on parle de production, de distribution et de consommation, n'oublions pas qu'il s'agit en fait d'une sphère que la société moderne a elle-même façonnée, pour résoudre ses problèmes d'organisation essentiels. (Ne nous méprenons pas: la société n'a pas conçu cette sphère et cette organisation d'après un plan prédéterminé; c'est ainsi qu'elle s'est développée de facto, pour une part fortuitement et pour l'autre non fortuitement, parce qu'elle a fait ses preuves en tant que résultat d'innombrables petits et grands conflits.) Mais dans le débat ouvert sur ces questions, à gauche comme à droite, se fait jour un degré d'imbécillité et d'étroitesse d'esprit qui défie toute description. Les solutions que nous propose la cuisine politique – un mélange de slogans et de messages tronqués – en portent un témoignage édifiant: nous sommes au supermarché des lieux communs, des banalités usées jusqu'à la corde. En premier lieu, répétons-le, aux questions de principe soulevées par la dissolution de la société industrielle et par la disparition des emplois traditionnels

qui accompagne cette dissolution, on répond à gauche (syndicats et PS) par la demande de création d'emplois supplémentaires, tandis qu'à droite (libéraux et radicaux), on veut augmenter l'âge de la retraite. On ne peut exclure que certain(e)s politicien(ne)s façonnés par la routine puissent éventuellement user de ces inepties dans un sens stratégique, s'imaginant pouvoir réaliser de réels changements par le détour d'une ébullition de l'opinion publique. Par contre, face à de telles idioties, toute personne qui croit encore à la signification des mots, finit par se donner des coups sur la tête et à en pleurer.

Or précisément, nous ne voulons pas pleurer. Même dans une société de plus en plus complexe, nous tenons à une vie convenable, une vie qui nous permette de faire nos expériences et d'en tirer les enseignements, d'obtenir satisfaction et d'y prendre plaisir. Enfin, nous voulons pouvoir vivre cette vie autant que possible en accord avec les autres humains, pays, continents et sociétés, tout en respectant notre environnement naturel. Nous ne voulons pas tout cela en tant que simples objets, jouets de forces globales anonymes, mais nous voulons rester des sujets qui, même s'ils ne décident pas à chaque instant eux-mêmes de leur existence, comprennent au moins ce qui se passe, savent d'où vient le fric et pourquoi les uns gagnent 50 Millions d'Euros en une année, pendant que d'autres, victimes des réformes de Hartz IV*, doivent se contenter de 5'000. Tout cela paraît assez logique. Et à cet égard, quand il s'agit de comprendre pour pouvoir changer quelque chose, la politique et les politicien(ne)s, loin de nous aider, constituent en soi une sorte de trouble de la pensée personnifié.

** La loi Hartz IV est la quatrième étape de la réforme du marché du travail menée en Allemagne par le gouvernement Schröder de 2003 à 2005. C'est l'aspect le plus controversé de ces réformes. Hartz IV a donné lieu à plusieurs semaines de manifestations hebdomadaires à la fin de l'été 2004, surtout à l'Est du pays. La mise en application à partir du 1er janvier 2005 a également été marquée par d'importantes difficultés à traiter les dossiers et à remplir le rôle d'orientation et de conseil confié aux nouveaux Jobcenter.*

La mesure la plus importante de cette réforme est la réduction des indemnités versées aux chômeurs de longue durée qui refuseraient d'accepter des emplois en dessous de leur qualification ; de plus ces chômeurs pourraient être embauchés à des salaires inférieurs (1 Euro/heure) à la convention collective du secteur. D'autres mesures sont critiquées comme la possibilité de réduire les allocations d'un chômeur dont les ascendants ou descendants ont des économies. Ces mesures du SPD, votées avec le soutien de la majorité CDU du Bundesrat, ont donné lieu en particulier en ex-RDA à des manifestations hebdomadaires le lundi, par analogie avec les Montagsdemo des

années 1980 contre le régime est-allemand. Cette mobilisation a contribué aux revers électoraux de la majorité de Gerhard Schröder en 2005.

L'inspirateur de ces réformes Peter Hartz était le directeur du personnel de Volkswagen, où il négocia des accords sur la flexibilité des horaires ; il en démissionna le 10 juillet 2005 suite à des soupçons de corruption.

(Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Hartz_IV)

Un monde compliqué, des gens simples

Nous retenons donc que la société – ou le système – fait preuve d'une vitalité et d'une flexibilité remarquables, tout au contraire des théories ou des modèles à l'aide desquels nous l'étudions. Nos difficultés sont certainement liées pour une part au fossé grandissant qui sépare la mondialisation des investissements et des mécanismes du marché de la perception nationale et même en partie régionale que nous en avons. Même s'il n'est pas totalement borné, l'homme moderne court encore le risque de se fourvoyer complètement avec ses pensées sur le monde et la société modernes. Des représentations et des pratiques traditionnelles, développées dans un monde du plein emploi et de l'industrialisation, entrent en collision avec des réalités sociales et économiques nouvelles. Les équations macro-économiques qui de toute manière n'ont jamais bien fonctionné ne fonctionnent plus du tout, ou alors, comble de l'absurdité : elles semblent enfin donner des résultats partiels. Enfin, comme si tout cela ne suffisait pas, les sociétés modernes du monde moderne font face simultanément à la pression énorme des mouvements migratoires en provenance des pays pauvres du sud et au dogmatisme non seulement des islamistes, mais de tout l'Islam – s'agirait-il de Chrétiens déguisés ? En d'autres termes, pour l'homme moderne, dans la mesure où il réfléchit encore sur la société et le monde modernes, rien n'est facile. À moins de simplifier à outrance, par exemple en considérant le monde exclusivement d'un point de vue du marxiste-léniniste, un choix que je déconseille formellement car il risque de faire perdre à l'homme moderne toute sa modernité. (Ce qui ne veut pas dire qu'une lecture de Karl Marx ne présenterait aucun intérêt ou autre avantage.) Il peut aussi déambuler dans sa vie en prêchant sa propre parole, chez lui, dans son village ou encore, au cas où il serait journaliste, se faire payer ses élucubrations dans une publication quelconque.

Quoi qu'il en soit, pour l'homme moderne rien n'est simple. Que l'on parle de société postindustrielle ou de société de la communication, un point est indiscutable : ce monde présente un tel degré de différenciation, d'éclatement en milliers de systèmes fonctionnant parallèlement ou ensemble, qu'il semble impossible – du moins pour l'instant, mais peut-être pour toujours – d'en faire une analyse réelle-

ment exhaustive et systématique, compatible avec les capacités d'assimilation du cerveau moderne moyen. Nous disposons seulement de quelques valeurs fondamentales et autres instruments élémentaires, dont le monde moderne se sert avec assurance et naturel, comme s'il s'agissait de données physiques établies. Un de ces instruments, c'est l'argent : Sans aucun doute, l'argent, en permettant de mesurer l'incommensurable, a ouvert la voie aux échanges internationaux et par suite a conduit à un maximum de concentration globale de la production. À son tour, cette concentration d'une part garantit le maintien de notre niveau de vie, tout en constituant par ailleurs un élément de base des problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui : Où aller avec tout ce monde, qui ne peut plus être employé que pour la consommation, dans un système où le travail représente la source principale de revenu ?

En effet, ce système bâti sur le travail et son exploitation s'est développé à un tel point qu'il rejette aujourd'hui cette même force de travail à un rythme ininterrompu. En même temps, il apporte la preuve qu'il n'existe pas de système « pur », pas plus aujourd'hui qu'hier. Le système de l'exploitation de la classe ouvrière par le capital n'a lui aussi jamais fait preuve de la pureté systématique, comme elle a été enseignée dans les séminaires ouvriers marxistes. De nos jours, répétons-le, en dépit du fait que presque personne n'est plus actif dans la production elle-même, la grande majorité des actifs continue à occuper des emplois créés selon le vieux modèle du travail salarié et de l'organisation capitaliste. Si telle était la volonté des parties concernées, on pourrait même réintroduire les vieux modèles de la production artisanale de la fin du Moyen-Âge ; pour autant que l'appareil productif global ne cesse de tourner à l'arrière-plan, cela ne ferait pas une grande différence. En tout cas, il se dégage de ces réflexions que le monde économique actuel ressemble davantage à un jeu économique qu'à une représentation basée sur les chiffres réels de productivité, que nous servent toutes les entreprises sans exception au moins quatre fois par an. Du moins, c'est ainsi que doit le ressentir la grande partie des hommes modernes dans les sociétés modernes du monde moderne.

Mais qui n'apprécie pas le théâtre ? Surtout s'il ou elle y joue un rôle, peu importe son importance. Il suffit que chacun et chacune puissent attirer l'attention, tous les deux ou trois ans, pendant ces fameuses 15 minutes dont avait parlé Andy Warhol dans un autre contexte, il y a – bon dieu ! – déjà quarante ans de cela. À part cela, l'argument du théâtre ne me sert qu'à mettre en évidence le fait que, si les différents modèles couramment utilisés pour l'explication ou l'interprétation du monde permettent de faire un théâtre du tonnerre, en revanche, la réalité nous apparaît de plus en plus voilée. La division globale du travail entraîne des dif-

férenciations (traduit en langue bourgeoise : des libertés) dans une mesure que les humains ne peuvent concevoir que sous la rubrique de l'allant de soi, car sinon ils en perdraient leur couvre-chef conceptuel. Ceci ne veut pas dire que les sociétés d'autrefois n'aient pas elles aussi connu leurs différences. Mais ces différences se traduisaient par des oppositions relativement grossières, inscrites la plupart du temps dans le cadre de rapports de force clairs, alors que chez nous, différenciation et coexistence constituent pratiquement le label de notre phase de développement. Le fait de ressentir une quelconque nostalgie nationaliste est un leurre – cette diagnose ne fait pas l'ombre d'un doute. Et pourtant, justement dans les sociétés toujours plus différenciées que nous connaissons, la recherche de quelque chose comme une patrie ou des racines est tout à fait compréhensible. Tout le monde ne peut se satisfaire de la constatation que ces racines et patries se différencient elles aussi et que les nationalités ne sont plus liées de manière contraignante à un coin de terre précis. Encore beaucoup moins de gens comprendront que tout indique que la seule vraie patrie des humains et de l'homme en général se trouve en l'homme lui-même, en cette communauté en laquelle l'individu se développe au cours des différentes phases de son existence, dans des lieux et des sociétés pouvant être totalement différentes.

Peu importe. À partir de l'hypothèse de complexité, il reste malgré tout tentant de chercher une ouverture dans les lois et fondements apparemment si secrets de la société moderne. Il va de soi que cette recherche devra se faire sans préjugés et surtout être exempte de tout a priori théorique nous renvoyant à des temps révolus, aussi belles que soient ces théories, aussi intelligents et intègres qu'aient été leurs auteurs. Non : Une telle entreprise devrait faire preuve d'autonomie et être libre de tout parti pris. On peut supposer que ceci se fera un jour ou l'autre, peut-être avec le soutien d'un mouvement social réellement nouveau, qui ne se laisse tenter ni par le retour au nationalisme, ni par les slogans usés des révolutionnaires de mai 68, aujourd'hui à la retraite. (Autrement dit, le fait de penser en termes de contradictions ne signifie pas que l'on pense toujours aux mêmes contradictions.) Mais pour l'instant, dans le cadre de cette contribution, je vais me limiter à proposer une avancée d'un style tout à fait différent, un pas absolument réaliste et pragmatique en faveur des hommes modernes dans les sociétés modernes du monde moderne, et qui aurait dû être accompli depuis longtemps. Prenons enfin les droits de l'homme au sérieux, au sens le plus élémentaire de ce mot et introduisons, avec le droit à l'intégrité de l'existence, le droit à un revenu de base permanent, appartenant à tous les hommes dans les sociétés modernes de ce monde, sans poser de conditions ni créer une nouvelle bureaucratie, le droit à un revenu de base versé en toute simplicité à chaque fin de mois comme un salaire ordinaire.

Un petit pas : le revenu de base

Cette proposition reprend une idée qui n'est pas nouvelle, mais dont l'heure a véritablement sonné aujourd'hui : l'octroi d'un revenu de base universel, inconditionnel (et d'un montant suffisant pour mériter son nom) à tous les habitant(e)s de ce pays. Ce revenu de base devrait représenter une somme suffisante pour permettre aux hommes de satisfaire leurs besoins vitaux en nourriture, logement, habillement, ainsi qu'en matière d'activité sociale et culturelle. Il s'agit donc d'une version moderne du minimum social d'existence, qui se fonde sur le droit à l'existence, c'est-à-dire sur un droit fondamental, au même titre que les autres droits de l'homme, comme le droit à la liberté d'expression. En effet, à quoi servent les droits de l'homme, s'ils ne peuvent être exercés parce que l'homme en question crève de faim ? Ou encore, dit dans un langage plus moderne : Quelle est la valeur d'un droit qui ne peut être exercé parce que la peur de l'existence paralyse l'homme jouissant de ce droit ?

Répetons-le : Le revenu de base est universel et va à tout un chacun, qu'il soit clochard ou millionnaire. C'est un peu comme à l'AVS, avec la différence qu'il ne faut pas avoir cotisé au préalable ; il suffit de faire la preuve de son domicile. En outre, on peut faire l'économie de l'ensemble des justificatifs déterminant le besoin, de tous les contrôles et autres ciblage, comme ils sont exécutés avec l'amour du détail par nos assistants sociaux, quand ils ne dégènèrent pas, notamment dans les régions urbaines, à de simples opérations de routine. Pour se défaire une fois pour toutes de ces procédures de contrôle avilissantes, le revenu de base doit bien être versé à tous. En toute logique, il n'y a plus à avoir honte d'exercer son droit. Celui dont les revenus sont suffisants, en retourne une part déterminée (par exemple d'un montant égal) à la caisse compétente.

Pour tous...

Un revenu de base inconditionnel, pour tous et sans contre-prestation, ne nous demande au fond qu'un tout petit effort cérébral et par suite une transposition un peu plus conséquente dans l'espace aérien et spirituel. Mais ici aussi (comme lors des adieux de la production industrielle capitaliste), il ne s'agit de rien d'autre que de la reconnaissance de situations quasiment indiscutables et de faits établis depuis longtemps. Car même si, d'un côté, nous ne cessons d'entendre geindre et pleurnicher à cause de l'état déplorable des finances publiques, sans parler des jappements irrationnels de tous les imbéciles enragés par les soi-disant « parasites sociaux » et autres absurdités, il n'en reste pas moins qu'en principe, dans nos sociétés

modernes, cela fait longtemps que personne ne crève plus de faim, de soif ou de froid. Cette constatation indubitable est positive. Par suite, toute personne qui reproche ou déplore ce soutien aux bénéficiaires de l'aide sociale et donc de ce minimum social doit passer, répétons-le, pour un idiot, voire pour un caractère de cochon. Celui qui, en toute bonne foi, veut réduire ces prestations en les ciblant sur ceux qui sont censés en avoir vraiment besoin, mérite d'être traité de simple naïf. Dans la société d'aujourd'hui, avec ses restructurations rapides, tout le monde peut subitement devenir nécessiteux. Le nombre de ces cas augmente de manière endémique, de sorte qu'en fin de compte, l'appareil nécessaire pour la détermination et le contrôle de chaque besoin au cas par cas revient beaucoup plus cher au contribuable que le versement inconditionnel de l'argent. (Évidemment, on y fait le sacrifice de la bonne conscience du philanthrope...) – Incontestablement, on trouve chez nous encore de la misère et de la pauvreté, mais en règle générale, il ne s'agit plus de nécessité matérielle directe. Dans les sociétés évoluées de notre planète, le minimum d'existence est généralement assuré depuis des dizaines d'années, soit grâce à des systèmes efficaces, soit par des mélanges inextricables d'institutions privées et semi-publiques ou encore par le biais des relations de famille, mais un point est clair : ce minimum est assuré. Dans cette mesure, une part importante du revenu de base fait déjà partie de notre réalité sociale; il s'agit maintenant de l'étayer, de l'élever au rang d'un droit universel et inaliénable et de l'inscrire dans nos structures institutionnelles sous une forme aussi simple que possible. Autrement dit, il faut l'instituer comme un droit général, un droit accordé à tout le monde sans exception, aux pauvres comme aux riches, aux vieux comme aux jeunes, sans autre procédure de vérification et de contrôle. Évidemment, la prochaine question à discuter sera celle du montant de ce revenu de base, puis celle de son financement, etc. etc.

Répétons-le une fois encore : le revenu de base n'est pas versé à d'éventuels nécessiteux et, suivant ce principe, il n'y a donc pas lieu de vérifier un quelconque besoin. De la naissance jusqu'à la mort, chaque homme et chaque femme touche un revenu de base lui garantissant une vie indépendante et libre, peu importe qu'il ou elle soit millionnaire ou mendiant, indépendamment de ses autres revenus ou de sa fortune. L'institution du revenu de base s'appuie sur le modèle de l'AVS suisse. Sans avoir les caractéristiques d'une assurance sociale, le revenu de base remplace néanmoins ces assurances dans certains de leurs éléments-clé. Par contre, il s'agit maintenant, comme nous l'avons déjà souligné, d'un droit fondamental dont jouissent tous les citoyens et citoyennes (au sens républicain du terme et non à celui du bureau des passeports). Autrement dit, le revenu de base sans conditions et d'un montant suffisant débarrasse la société moderne du problème de la pauvreté. Point final.

...d'un montant suffisant

Avec quel argent ce revenu sera-t-il payé ? La question est pertinente, puisque jusqu'ici, nous nous sommes référés au statu quo, sans proposer une quelconque réforme économique ou fiscale. En fait, cela va dépendre du modèle pour lequel on se décide. En principe, nous avons le choix entre deux possibilités : Avec l'impôt négatif, en dessous d'un certain seuil de revenu imposable, on reçoit de l'argent du fisc. Ensuite, nous avons la version classique du dividende social qui est alimenté par les charges sociales conventionnelles, complétées par l'impôt direct ou indirect. Pour ma part, mes préférences vont à un troisième modèle, étroitement lié à l'AVS et reprenant même le fonctionnement de cette caisse à son compte, mais qui ne représente fondamentalement qu'une variante du dividende social.

Tout d'abord, j'aimerais souligner que les adeptes du revenu de base classique, c'est-à-dire du dividende social, partent du principe que le revenu de base est ajouté aux autres revenus et financé par des impôts plus élevés. De cette manière, ils prétendent obtenir un effet de justice sociale supplémentaire, en ce sens que la progressivité des taux d'imposition aurait pour conséquence de faire contribuer les riches davantage que les pauvres au financement du revenu de base. Personnellement, j'y vois encore une formule dépassée, qui a perdu son sens depuis longtemps, mais qui continue à être répétée par pure paresse intellectuelle. En réalité, il y a belle lurette que les vrais hauts revenus – les rentrées de personnes gagnant des millions et possédant des milliards – sont exemptés de tout impôt. À cet égard, cela fait des années que l'on a mis en pratique une dégressivité fiscale jusqu'à l'impôt zéro. De plus, avec les systèmes fiscaux actuels, environ deux tiers de toutes les classes de revenus se trouvent dans la zone d'imposition maximale. Dans les faits, nous avons déjà la « flat tax ». Par conséquent, il ne peut plus être question de justice sociale, sans parler de la faiblesse de ce concept en soi (qui est-ce qui décide du degré de justice des inégalités sociales ?). Dans ces conditions, je préférerais encore une augmentation de la TVA; de tels modèles sont également en discussion. Ainsi, il y a quelques années, un projet de loi allant dans ce sens a été refusé de justesse en Union Sud-africaine. Pour ma part, je vois les choses différemment.

Financement par l'impôt...

Indépendamment de cette formule rhétorique vide de sens au sujet de la justice sociale, le financement du revenu de base par des augmentations d'impôts représente, bien entendu, une alternative absolument valable, qui par ailleurs,

selon mes observations, trouve l'appui de la majorité des adeptes du revenu de base. Il est par exemple possible de concevoir un financement du revenu de base par la seule TVA. C'est une option à laquelle je ne me rallie pas si volontiers, parce qu'en ce moment tous les fauves de la politique sont en train de se jeter sur la TVA suisse pour la mettre à niveau européen, même si personne ne le reconnaît ouvertement. Mais derrière les coulisses, la bataille pour la répartition fiscale fait rage et je ne voudrais pas jeter à mon tour de l'huile sur le feu (ou plutôt sur cette lame de fond, dans la mesure où je n'abuse pas des moyens d'expression qu'offre la métaphore en question). Si l'on finançait par ce biais, cela aurait pour conséquence, en admettant une hausse de – disons – 10 %, que la consommation pour une valeur de 100'000 francs se verrait grevée de 10'000 francs supplémentaires, tandis que le revenu de base apporterait un revenu supplémentaire de 20'000 francs – encore un de ces miracles économiques alimentant non seulement notre imagination mais aussi le monde réel. (Par ailleurs, une hausse de la TVA ne se laisse pas répercuter sur les prix sans créer de l'inflation, etc. etc.)

On pourrait aussi imaginer un financement du revenu de base par le biais d'une sorte d'impôt particulier. Si l'absurdité du conglomérat ne nous faisait pas peur, on pourrait même en faire un impôt incitatif, par exemple une taxe sur l'énergie, etc. Face à ce type de proposition, pour des raisons de cohérence, je me prononcerais avec véhémence pour un impôt strictement dévolu au revenu de base – de manière à ce que l'on sache ce qu'on a et à quoi c'est destiné. Ainsi, on éviterait les marchandages qui emplissent les coulisses de la scène politique lors de l'adaptation des mécanismes administratifs, qu'ils soient fins ou grossiers (précisément dans le cas des taxes incitatives, la séparation entre motif de prélèvement et affectation des ressources pose souvent des problèmes insolubles).

Pour la grande majorité de la population, il s'agit de toute manière d'une opération blanche : Le montant que l'on reçoit au titre de revenu de base est repris d'une manière ou d'une autre des revenus générés. Par contre, vers le bas, la soupape de sûreté reste fermée.

... ou par compensation.

Si j'en reste à mon modèle, c'est pour éviter tous ces décalages dans le calcul global. Je suppose en effet que, pour commencer, la grande majorité de la population continue à travailler aux conditions actuelles. Déjà sur le plan théorique, cette solution se révèle comme la meilleure : On change tout... Et rien ne change. (Je reviendrai plus loin sur les changements réels) Pour éviter que la distribution d'une masse

monétaire supplémentaire – dans le cas de la Suisse – d'environ 10 milliards de francs par mois (donc 12 fois par an) ne crée de pression inflationniste, il suffit de déduire le revenu de base des salaires existants. Cela fonctionne ainsi : Celui qui gagne 6'000 francs par mois, touche au jour de paie de la caisse de compensation un revenu de base d'un montant, admettons, de 2'500 francs. En même temps, l'employeur vire le même montant (de 2'500 francs) à la caisse de compensation, qu'il a retenu sur le salaire brut de son employé. Ainsi nous avons dans un premier temps appliqué le principe d'équité, même si, par ailleurs, rien du tout n'a changé là où rien n'est à changer (du moins dans le cadre de cette transposition). Par suite, il ne reste que deux points à régler : tout d'abord, le cas limite posé par les revenus inférieurs au revenu de base, ainsi que la fixation d'une certaine part de revenu du capital ou du travail au-delà du revenu de base, qui devrait être exempte ou quasi-exempte d'impôt. Le second point concerne le couple familial classique, dans lequel deux personnes ou plus vivent d'un seul revenu. Dans ce cas, il faudrait penser à une sorte de splitting. On peut aussi considérer que la fiscalité directe conventionnelle est tout simplement injuste. Certains ajustements seront nécessaires jusqu'à ce que le système puisse fonctionner sans bavures, mais cela ne prendra pas beaucoup de temps.

Ce modèle ne crée pas de coûts supplémentaires considérables, puisque les revenus du travail en vigueur sont eux-mêmes ponctionnés pour le financement à 100 % du revenu de base. On couvre la différence avec les moyens financiers qui ont été engagés jusqu'ici dans le cadre de la protection sociale, c'est-à-dire le budget de l'aide sociale, mais aussi les charges sur salaire – au-delà du revenu de base – qui finançaient l'assurance-chômage, l'assurance accident et l'assurance invalidité de même que les cotisations à l'AVS ainsi que les prestations complémentaires. La même chose est valable pour toutes les bourses : en toute logique, les bourses sont supprimées sans délai. D'autre part, aujourd'hui déjà, les revenus agricoles sont proches du revenu de base. Dans la mesure où il ne s'agit pas d'aides à la production, on peut également faire l'économie de toutes les subventions culturelles. Enfin, la suppression de divers segments de la bureaucratie sociale libérera elle aussi des moyens qui pourront servir au financement du revenu de base. Avec l'ensemble de ces mesures, on devrait pouvoir réaliser un modèle de revenu de base d'environ 2'500 francs par personne et par mois, tout en respectant le principe de l'opération blanche.

La somme de 2'500 francs n'est pas excessive

Pour une personne seule, ce montant n'est pas bien élevé. Mais dès que deux personnes ou plus se mettent ensemble, qu'il s'agisse d'un couple marié ou d'une

communauté de locataires, le pouvoir d'achat potentiel augmente sensiblement. Et n'oublions pas: Jusqu'à un certain point, il est possible de s'assurer des gains complémentaires, sans avoir à rétrocéder une trop grande partie de ces revenus d'appoint (par ex., on garde à 100% les premiers 500 francs nets par mois ; ensuite les revenus plus élevés sont frappés d'une déduction progressive en faveur de la caisse de compensation et cela jusqu'à un socle de 4'000 francs par personne). Ainsi, les emplois occasionnels ou à durée limitée deviennent subitement assez attractifs. Je ne dis pas cela pour défendre les jobs à 1 euro, que je considère comme une bêtise pure et qui sont totalement impropres à donner une impulsion quelconque à l'économie. Je dis cela en pensant à des petites initiatives nouvelles, toute proches des hommes, qui se développent à partir de leurs propres intérêts et capacités. Jusqu'ici, ces activités, qui peuvent prendre aussi un caractère commercial, ont souvent échoué pour la bonne et simple raison que les initiateurs ne pouvaient pas réunir les sommes nécessaires pour payer leurs collaborateurs, de sorte que très rapidement, le capital de départ était consommé par la couverture des coûts en salaires. Par ailleurs, il devient possible d'améliorer sa situation en acceptant de temps autre des petits boulots. Il y a tout de même une différence fondamentale entre d'un côté, l'obligation ou la fatalité de devoir vivre de ces petits boulots et de l'autre, la possibilité d'améliorer de temps à autre son train de vie grâce à des revenus complémentaires. Cela transforme de fond en comble le caractère de ces emplois, y compris les conditions de travail.

Mentionnons encore un autre aspect, sans entrer dans les détails: Dans nos sociétés, de nombreuses activités souhaitables ou pour le moins théoriquement « honorables » ne sont plus exercées, pour la bonne et simple raison que le coût du travail est trop élevé. Ceci concerne autant le domaine social que certains secteurs de l'artisanat. Dans le domaine social, nous risquons bien évidemment le conflit avec le personnel syndicalisé qui y gagne sa vie à plein temps et qui est souvent tout à fait qualifié pour ces tâches. En d'autres termes, cet aspect du débat touche à la problématique conflictuelle concernant la répartition des dépenses publiques, et je ne voudrais pas le voir instrumentalisé par l'une ou l'autre des parties en cause. Le revenu de base ne doit pas avoir pour conséquence la création d'une caste de travailleurs ou de travailleuses à bon marché. Par contre, il est censé agrandir la marge financière pour des activités libres et créatives.

Pendant que nous parlons de ces petites initiatives (je pense par exemple à un petit restaurant, mais ce peut être aussi une petite boîte artisanale, une tannerie, que sais-je), j'aimerais encore ajouter que je ne voudrais pas faire de la petite taille un programme. Je ne pense pas qu'une telle généralisation corresponde aux besoins des

hommes modernes dans les sociétés modernes. Bien au contraire, je vois dans les organisations de grande envergure des formes intéressantes, qu'il vaut la peine de développer et qui constituent des champs d'expérience intéressants. Par ailleurs, en termes de pouvoir, ces organisations offrent un potentiel beaucoup plus important. Comment contrôler des organisations et entreprises multinationales – sur ce point, le revenu de base ne nous est évidemment d'aucun secours.

Organisation

L'établissement du revenu de base suppose tout d'abord un enregistrement des habitant(e)s, dès la naissance ou l'arrivée sur le territoire suisse (il reste à déterminer à partir de quel moment les personnes arrivées de l'étranger, peu importe qu'il s'agisse d'étudiant(e)s, de travailleurs ou de travailleuses, ont un droit de jouissance du revenu de base. Sans doute faudra-t-il instaurer un délai de carence d'une ou deux années, sauf conventions éventuelles avec les pays de provenance pour certains cas, comme par ex. celui des programmes d'études universitaires), et pour le reste un compte bancaire ou postal. La réalisation technique est confiée à l'AVS, dans la mesure où celle-ci a fait ses preuves et dispose déjà de toutes les données ainsi que de l'expérience pratique du versement d'une rente d'ordre général. Selon le modèle pour lequel nous avons opté, cette caisse réceptionne le versement des parts de salaire déduites par les employeurs. Les cotisations aux assurances sociales en vigueur jusqu'ici sont soit réunies dans le cadre d'une charge sur salaire spécifique finançant les prestations conventionnelles, soit supprimées et remplacées par un autre mode de financement (impôt direct, TVA ou taxe particulière). Le fait de concentrer les flux financiers en partie déjà existants (par ex. les paiements directs dans l'agriculture, les bourses d'études cantonales, etc.) ainsi que les caisses chargées de ces financements en une seule institution, représente une tâche prioritaire au service de la simplification et de la transparence. Selon des calculs effectués avec précision, les fonds libérés par cette rationalisation dans le domaine administratif (aux trois niveaux, c'est-à-dire communal, cantonal et fédéral) sont également – à titre de prestation de ces trois niveaux – transférés à ces caisses. Bien entendu, il n'est pas possible d'exposer ici en détail l'ensemble des aspects de ce changement. Il ne s'agit que de montrer que cette mise en application du revenu de base ne nécessite qu'un très bref temps de transition (il suffit que la volonté politique soit là ou encore que la pression de l'opinion publique soit suffisamment élevée).

Par contre, il faut faire ici une remarque à propos de l'APG (assurance perte de gain en cas de maladie ou d'accident). Comme tout à l'heure, à propos du rôle joué

par le revenu de base dans le cadre de l'assurance-chômage, je m'appuie ici aussi sur un modèle en vigueur des assurances sociales, celui des caisses maladies suisses, et cela non pas en raison de l'importance croissante (environ 5–10% d'augmentation chaque année) des primes à payer, mais parce que l'on y traite séparément l'assurance de base obligatoire et les prestations d'assurance complémentaires. C'est ainsi que j'imagine également, à l'avenir, les autres assurances sociales allant au-delà du revenu de base. Les éléments de salaire dépassant le revenu de base, qu'il s'agisse de l'assurance-chômage ou de l'assurance accident, seront assurés séparément, dans le cadre d'un contrat collectif basé sur le droit privé. Dans ce contexte, les syndicats auront leur rôle à jouer. Il est vrai qu'avec l'introduction du revenu de base, les syndicats perdent une partie de leur raison d'être: en l'occurrence leur fonction de plus en plus anachronique dans le cadre de la politique des salaires minima, de la protection de cette partie de la population active que l'on appelle pour différentes raisons les « working poors ». Dans leur propre intérêt, au lieu de se buter sur ces terrains d'action sans avenir, y compris sur le plan de l'argumentation, les syndicats devraient commencer à développer un argumentaire plus qualitatif et revendiquer le droit des gens simples de participer pleinement à la vie sociale ainsi que, prioritairement, aux décisions. Pour cela, il sera nécessaire de prendre des initiatives importantes en matière de formation et d'émancipation et, cette fois-ci, de ne pas se contenter de programmes et autres déclarations de bonnes intentions, mais d'en faire une pratique quotidienne. Par exemple, il faudrait vraiment changer l'aspect des universités ouvrières du tout au tout. – D'une manière ou d'une autre, sur ce plan dit non obligatoire, les syndicats auront des fonctions importantes à remplir et n'ont donc aucune raison de trembler pour leur existence.

Dans ce contexte, ajoutons encore un mot au sujet du dumping salarial. De toute évidence, un revenu de base permet à diverses entreprises d'engager du personnel à bas salaire. À cet égard, le point déterminant est tout simplement à voir dans le fait que, pour la première fois dans l'histoire, ces travailleurs jouissent d'une liberté réelle de décider s'ils veulent accepter ou au contraire refuser ces offres, car a priori ils ne sont plus contraints de travailler sous de telles conditions pour assurer leur existence. En ce qui concerne les activités supposant un certain niveau de qualification, le marché devrait fonctionner comme il l'a fait jusqu'ici. Pour les postes non qualifiés, la probabilité que les gens cessent d'affluer vers les secteurs en question est au moins aussi grande que la possibilité, pour les employeurs, de tirer profit de la situation. Bien sûr : Dans la mesure où le motif essentiel du chantage tombe et ne peut plus se voir instrumentalisé ni par des politicien(ne)s réactionnaires, ni par les offices paternalistes de l'assistance publique, la situation en cause ici ne devrait pas se détériorer outre mesure. Tout au plus faut-il admettre que la protection pater-

naliste de la part des centrales syndicales n'a elle aussi plus lieu d'être – un fait que nous acceptons volontiers en tant que signe de progrès. Le revenu de base peut au contraire conduire à une augmentation des rétributions offertes, si l'on veut encore trouver des volontaires pour ces tâches déplorables. Sur le marché du travail, sous une forme ou une autre, ces effets sont inévitables et il me paraît tout à fait impossible de les prévoir avec précision. Encore une fois, il faut se contenter de la constatation faite plus haut que le système s'est révélé capable de digérer des situations bien plus graves. – Enfin, le revenu de base permet le développement d'activités économiques nouvelles, d'activités qui sans cela seraient impossibles parce confrontées à des coûts du travail trop élevés. Dans une certaine mesure, elles pourraient s'expatrier vers des pays à bas salaires, mais d'un point de vue plus général, répétons-le, je ne pense pas que ces emplois aient beaucoup de sens économique. Cela dit, tant que ces emplois sont acceptés librement et, par suite, dans la mesure où ils ont plutôt un but thérapeutique, je ne veux pas les condamner.

Questions à débattre

Arguments libéraux

À ceux qui ont coutume de penser selon les concepts de l'économie libérale, je ferai remarquer que seule l'institution du revenu de base crée les fondements d'une liberté contractuelle réelle. Pour la première fois, celui ou celle qui vend sa force de travail a les moyens de refuser une offre. Car un tel refus – abstraction faite des temps révolus de la haute conjoncture permanente et du plein emploi – ne fait plus courir le risque implicite de perdre ses moyens de subsistance matériels ou son statut social, quand bien même ce dernier continue à jouer son rôle. Mais tout de même.

Il s'agit bien d'une approche systématique, même si elle ne rencontrera pas l'assentiment de tous les libéraux. Je me permets de remarquer encore que toute fortune ou privilège hérité, en constituant fondamentalement une imperfection du système de l'économie de marché libérale, devrait également se voir sinon supprimé, du moins soumis à l'impôt. (Il est vrai que sous la rubrique de la propriété privée, on peut trouver certains arguments en faveur de la poursuite de la pratique de l'héritage, d'autant plus qu'une partie croissante de la population hérite de nos

jours davantage que les gènes de ses parents.) Tout au contraire de ce principe, les partis bourgeois ont raboté l'impôt sur les successions dans plusieurs cantons. Avec ces commentaires en marge de mon propos, mon intention n'est que de montrer qu'en réalité, tous ceux qui se prétendent libéraux sont loin de partager l'ensemble des principes du libéralisme.

Salaires minima et pauvreté

Quoi qu'il en soit, il n'a pas dû échapper aux libéraux que, parmi les adeptes du revenu de base inconditionnel, on compte aussi des personnalités au-dessus de tout soupçon et notamment 5 prix Nobel d'économie (pas des partisans de l'économie planifiée), dont la star du néolibéralisme, Milton Friedman en personne.

Encore un mot au sujet du montant du revenu de base : Quand j'articule la somme de 2'500 francs, je me situe au croisement de deux tendances. D'une part, l'USS s'efforce depuis plusieurs années d'augmenter les salaires minima; sauf erreur de ma part, on en est actuellement à 3'300 francs. De mon côté, comme j'essaie de l'expliquer dans les cent lignes ou plus qui précèdent, en fin de compte je ne veux rien changer à la dominance du travail dans les revenus. Par ailleurs, le salaire minimum est certainement conçu pour couvrir les besoins basiques de l'existence avec en outre la possibilité d'entrouvrir la porte à un tout petit luxe (on se demande où est le luxe avec 3'300 francs par mois !). Or c'est exactement la même réflexion qui soutient le revenu de base, de sorte qu'en théorie, les deux approches pourraient se rejoindre (raison pour laquelle on les confond parfois). Sauf que la question de l'attractivité du travail s'y pose de manière différente, du moins dans le cas du stéréotype bien connu de la famille monoparentale. Bref, d'une manière ou d'une autre – D'autre part, il faut reconnaître qu'en ce moment, la protection sociale subit une pression énorme, tout d'abord en raison des finances publiques, mais aussi et surtout de la part de l'armée des politiciens de l'UDC ainsi que de leurs électeurs et électrices, qui prennent le plus grand des plaisirs à harceler les groupes sociaux dont la situation est encore moins bonne que la leur. Par suite, les prestations ont tendance à baisser, tandis que les conditions à remplir pour y avoir plein droit deviennent plus restrictives, etc, etc. Il ne faut pas prendre cela tout à fait au sérieux, mais la tendance existe indubitablement.

En troisième lieu, en ce qui concerne les concepts utilisés, nous sommes en plein chaos, sans doute avec la complicité de tous les participants au débat. Dans une étude qui se veut sérieuse, Caritas énonce le chiffre d'un million de personnes touchées par la pauvreté en Suisse – il faudrait alors parler certainement de 5 mil-

lions, en comptant ceux qui vont s'agiter en apprenant qu'il y a encore de la pauvreté en Suisse. Mais il ne s'agit pas de la d'une pauvreté réelle, c'est-à-dire d'un manque de calories ou de la présence de maladies suite à un manque de soins, etc, etc. En outre il est un fait que chez nous, le prix de toute une série de produits a baissé, dans certains cas fortement, et cela précisément en raison de ce processus mondial de concentration, d'automatisation et de rationalisation qui nous a fait perdre des milliers d'emplois. En d'autres termes, durant ces dernières cinq ou dix années, aussi bien la quantité que la qualité des biens que l'on peut s'acheter avec le même argent a sensiblement augmenté. J'en conviens, les primes d'assurance-maladie augmentent de 5 à 10% annuellement (mais n'oublions pas que nous avons pour cela les subsides), et les loyers n'ont pas non plus baissé, c'est clair. Mais malgré tout, on ne peut considérer ni la pauvreté ni le renchérissement de la vie comme des valeurs fixes, comme cela se fait souvent, notamment dans le cadre du débat politique. Notons qu'il serait dans l'intérêt non seulement des couches défavorisées de la population – par exemple de ce million de personnes concernées par la pauvreté – mais surtout dans l'intérêt de la population dans son ensemble et par là aussi dans celui des plus faibles, si l'on se décidait enfin à clarifier les termes du débat, de manière à ce que l'on puisse prendre des positions claires en faveur d'une refonte moderne de la société, avec des institutions et des fonctionnements simples. Par ailleurs, même pour les cervelles creuses de l'UDC, il devrait aller de soi qu'on ne peut pas taper impunément sur les plus faibles – car dans ce cas, on se met très vite soi-même en danger.

Opération blanche ?

Une dernière remarque au sujet du financement concerne la neutralité, en termes de coûts, du modèle présenté ici. En principe, le revenu de base ne devrait pas coûter plus cher que le système en vigueur aujourd'hui. Au vu de la rage d'économiser qui règne dans tous les pays riches, il s'agit là à proprement parler d'un impératif, même si je ne qualifierais pas cette rage de moderne. (À l'arrière-plan de ces exercices de continence, c'est une masse de capital financier sans commune mesure avec le produit intérieur brut et libérée de toute imposition qui tourne autour de la planète. Économiser ? Non mais sans blague !) (Mais je dois relativiser mon propos et admettre que pour les gens simples, la fiscalité remplit une fonction d'ordre public sans rapport avec la taxation éventuelle des flux de capitaux globalisés – de même que le débat sur la question ; par suite, la polémique lancée contre le capital financier n'a pas trop de sens.) Par contre, dans ce calcul, on ne tient pas compte de l'inconnue que représente le nombre d'ayants droit aux prestations de notre système qui ne réclament pas leur dû. On oublie encore un

autre aspect : Il ne faudrait pas que les adeptes du revenu de base cèdent à la tentation de réduire le montant de ce revenu uniquement pour respecter le principe de l'opération blanche. Il faut se rappeler que nous parlons ici entre autres de la sécurité matérielle des membres les plus démunis de la société. Si nous recommençons à économiser au bas de l'échelle, comment obtiendrons-nous que les gens normaux participent enfin pleinement à la prospérité atteinte aujourd'hui par la société dans son ensemble ? Nous nous comportons encore comme si nous devrions retourner chaque sou dans notre porte-monnaie. Ou plutôt : comme si nous devrions retourner chaque sou trois fois dans notre porte-monnaie. En pratique, le système est sans doute nettement moins répressif que ne le laisse entendre le discours officiel, même s'il est vrai que ces derniers temps, divers systèmes d'assurances sociales se sont vus comprimés vers le bas. Tout de même, à quoi sert-il de soustraire encore 100 francs à ceux qui vivent avec 2'500 francs par mois ? Les faux frères qui soutiennent, sinon revendiquent de tels procédés n'ont-ils pas honte ? À mon sens, à la base ultime de tout système social et donc aussi économique, il doit y avoir quelque chose comme une représentation du droit et de la justice (sinon il ne pourrait y avoir ce qu'on appelle l'échange des équivalents, sur lequel se fonde l'intégralité de notre système). En règle générale, cet ensemble de représentations est étroitement lié à des conceptions de la vérité. Cependant, l'introduction du concept de vérité dans le discours sur les systèmes de protection sociale aurait des suites explosives, avant tout dans le cercle des professionnels de l'action sociale. Incroyables, toutes les lamentations que l'on y entend, et en grande partie de mauvaise foi ! – Seulement voilà, la partie adverse participe également à ce discours trompeur et doit en assumer sa part de responsabilité, quand elle lance ses attaques les plus viles contre ceux qui ne peuvent pratiquement pas se défendre. Le seul résultat, c'est de voir grossir toujours plus les rangs de l'armée des chevaliers tous frais payés qui, à l'image du samouraï venant au secours du peuple, ont trouvé une bonne situation dans le domaine social. Encore un argument particulièrement convaincant, surtout pour un penseur libéral, à l'appui du revenu de base – en toute modestie : la vérité.

Sur le plan du financement, il en ressort pour le moins que le revenu de base peut être institué aisément et même du jour au lendemain. Certes, cela n'ira pas sans affrontements, tout d'abord parce que le montant du revenu de base deviendra à coup sûr une constante de la controverse politique. À ce propos, il ne faut pas perdre de vue qu'en assurant la couverture des besoins élémentaires de la population, on assure du même coup une consommation basique, d'une importance fondamentale pour l'économie dans son ensemble. En ce sens, l'importance macro-économique du revenu de base est incontestable. Mais il ne s'agit pas là que de macroéconomie – il s'agit d'idéologie. Celui qui ne travaille pas ne mangera pas :

voilà la quintessence d'un bon sens profondément ancré dans nos moeurs, quoique totalement inadapté aux besoins de notre temps. À moins de définir le terme de « travail » d'une manière nouvelle et, par exemple, le remplacer par celui d'« occupation ».

Personne ne travaillera plus...

Il est impossible d'échapper à cette question. En fait, l'objection la plus importante émise contre l'introduction du revenu de base n'est pas tant la question du financement, mais bien le problème du maintien ou non de l'emploi. À cet égard, on argumente sur deux plans totalement antinomiques: D'un côté, on craint qu'à la suite de la mise en oeuvre de ce revenu, la moitié de la population jette l'éponge et passe le restant de ses jours en état d'ébriété sur les trottoirs. De l'autre, sans se l'avouer ouvertement, on a peur que dans nos sociétés, les hommes ne puissent vivre uniquement du revenu de base, qu'ils ne soient donc pas en mesure de vivre individuellement et collectivement sans la dynamique de « sens » fournie par le travail. C'est au travail que l'on fait appel quand il s'agit de justifier idéologiquement l'existence, la création de valeur, etc, ou encore, énoncé en langage thérapeutique, la « structure quotidienne ». On ne parle pas ouvertement de ces craintes, parce qu'elles dissimulent un point de vue mortel pour une démocratie, selon lequel la plupart des hommes ne seraient pas en mesure de mener une vie autonome.

...ou peut-être quand même ?

On peut tout d'abord faire la supposition que la plupart des hommes, indépendamment de leurs « structures quotidiennes », continueront à trouver leur emploi suffisamment attractif et que l'exclusion spontanée du monde du travail restera un phénomène marginal. À plus long terme, il est possible que leur nombre augmente, mais en même temps, le nombre des réintégrés volontaires pourrait croître également (aux U.S.A, sous le gouvernement Nixon, plusieurs expériences de terrain ont confirmé cette hypothèse). L'attractivité de l'emploi réunit donc deux éléments différents. D'une part, elle émane de la perspective de gagner plus que le montant du revenu de base, soit dans le dessein de s'offrir un luxe quelconque, soit dans l'idée de financer un projet. Mais d'autre part, cette attractivité correspond aussi à l'aspect « thérapeutique » du travail, en ce sens que celui ou celle qui ne peut vraiment pas s'imaginer un autre mode de vie pourra continuer à travailler sans empêchements ni punitions. Bien entendu, ceci n'est vrai que dans la mesure où le développement économique en assure la possibilité, car le revenu de base ne

peut lui non plus nous épargner les fermetures d'entreprises. En tout cas, il faut réfuter l'argumentation selon laquelle la voirie ne pourrait plus fonctionner et que la race des femmes de ménage et hommes de nettoyage s'éteindrait. Encore une fois : Nous assisterons certainement à certains déplacements et autres adaptations. Mais par rapport aux gigantesques restructurations qui ont eu lieu ces derniers vingt ans dans le secteur productif de nos sociétés, ces ajustements ne représentent pas grand-chose ! En tout état de cause, la libre économie de marché est venue à bout de ces énormes transformations (dans certains pays avec plus et dans d'autres avec moins de succès), sans que les syndicats n'aient réagi autrement que par le mot d'ordre : « croissance » ! Et cette même économie libérale ne serait pas capable de digérer ces ajustements incomparablement plus légers, alors que ses règles du jeu restent pour l'essentiel intactes ?

Profiter réellement de sa liberté

En tout cas à moyen terme, il est capital que la nouvelle marge de liberté créée par le revenu de base soit pleinement utilisée par les personnes concernées. Des hommes qui leur vie durant n'ont jamais fait rien d'autre que d'exercer une fonction d'un type ou d'un autre dans le cadre d'un rouage industriel ne sont pas préparés à un tel usage. Lorsque ces hommes et ces femmes perdent leur fonction – et quand cela arrive, ce n'est non pas en raison du revenu de base, mais bien parce que les entreprises ferment et délocalisent la production, ou encore parce que de nouvelles technologies font leur apparition, etc, etc. –, ils (ou elles) ont plutôt tendance à tomber dans la déprime, de subir toutes sortes de calamités. En un mot, ils ne savent pas quoi faire de leur temps. Pour ce genre de problèmes nous disposons aujourd'hui déjà de quelques institutions, en particulier des départements sociaux dans les grandes villes ou communes, où des légions d'assistants sociaux traitent les cas graves. Ces départements ne vont pas pouvoir disparaître d'un jour à l'autre. Cependant, répétons-le, ce phénomène n'est pas lié au revenu de base, mais doit être considéré comme une suite logique de la désindustrialisation. Nous devons nous en occuper de toute façon, revenu de base ou pas. Par conséquent, à l'avenir, il sera absolument nécessaire d'apprendre à tous les hommes sans exception à mieux organiser leur emploi du temps. En un mot, il s'agit de mieux les former. En outre, comme l'espérance de vie continue de se rallonger, il nous faut aussi un concept d'enseignement et de formation valable pour la vie entière. (Autrement dit, il est nécessaire de moderniser l'ensemble du plan de vie, toute la conception de la vie en société, y compris en organisant de nouvelles « possibilités de carrière ». Il ne s'agit donc pas d'une mince affaire, à la solution de laquelle la volonté d'action, notamment politique, des pouvoirs publics ne peut apporter qu'une modeste contribution

– par exemple en créant un enseignement obligatoire pour les cinquantenaires et autres plaisanteries du genre. Le reste est de la compétence de la société civile, comme cela a déjà été le cas lors des bouleversements de ces dernières années ou décennies.) – À ce propos, ce n'est pas le revenu de base qui, d'un coup de baguette magique, va soudain rendre tout le monde intelligent et créatif. Il ne fait que créer une condition parmi toutes celles dont ont besoin les développements en cause. Dans ce contexte, la nécessité générale d'améliorer l'enseignement et la formation continue n'est pas liée au revenu de base comme tel. Il ne faut pas y voir une conséquence logique de son instauration. En fait, ces remarques ont une validité générale et concernent par exemple la question de savoir pourquoi chez nous, on investit tellement d'argent dans le secteur de la formation, sans en retirer davantage de résultats. Mais encore une fois, il s'agit là d'un chapitre qui ne dépend que marginalement du revenu de base.

Est-ce bien certain ? Car il serait erroné de prétendre que le revenu de base ne fut rien de plus qu'une forme de protection sociale plus juste et peut-être économiquement plus avantageuse, présentée sous la forme d'un droit civique. En fait, il s'agit d'y penser dans le contexte de développement et de la modernisation de nos sociétés modernes. Comme nous l'avons vu, le mode très complexe et largement automatisé de la fabrication des biens permet (théoriquement) de satisfaire en principe tous les besoins de tous les hommes. Autrement dit, il n'est plus nécessaire de justifier, voire de financer sa vie par le service rendu à la production mondiale. Bien sûr, d'autres facteurs sont également à prendre en compte, par exemple le statut de la personne au sein de la société, dans un pays, ou encore la position du pays dans un rapport de force globalisé, dans lequel la disponibilité de ressources comme les sites de production, mais aussi de plus en plus le capital humain qualifié, joue un rôle particulièrement important. Pour les hommes eux-mêmes, cela signifie qu'après la production, ce devrait être au tour des sociétés de s'imbriquer l'une dans l'autre : Concrètement, il faudrait que les individus construisent davantage de réseaux, au-delà de ceux qui existent déjà sur un plan local relativement restreint. Dans ce dessein, le revenu de base établit naturellement de bonnes conditions préalables, mais le mode de réalisation reste ouvert (par exemple via Internet ou autrement), de même que la question de l'utilisation commerciale de ces réseaux reste elle aussi ouverte.

Mais avant tout, cela signifie que la question de la formation de base, puis professionnelle et continue, se pose avec une intensité toute nouvelle. Une société moderne ne peut plus se payer le luxe d'entretenir des systèmes de formation datant de l'âge de la pierre. Par conséquent, il est indispensable que tous les hommes (et

ils en sont capables) reçoivent une formation bien mieux conçue, de telle sorte qu'ils ne compensent plus la non-satisfaction de leur soif innée de savoir par le recours à des pseudo structures de formation du type « Galileo » ou autres shows télévisés prétendant instruire à coup de belles images. Il s'agit là d'un chantier d'infrastructure supplémentaire qui découle le plus logiquement du monde du revenu de base – mais pour lequel le revenu de base ne donne pas de solution comme tel. Je n'exprimerai pas ici mes opinions sur la question, car cela nous ferait sortir du cadre de ce débat.

Travailler parce qu'on le veut et non pas parce qu'on y est obligé

Sur ce point, la contribution du revenu de base n'est pas directe. Son rôle est de supprimer la relation de cause à effet liant de facto le salariat au droit à l'existence. Pour la science économique bourgeoise aussi bien que pour l'économie marxiste, le revenu de base représente une sorte de péché capital. De concert avec l'accomplissement du capitalisme, il en résulte une base sur laquelle l'idée déjà ancienne d'une libre collaboration entre des individus libres peut enfin devenir réalité. Naturellement, tout cela suppose que les vieux schémas de pensée datant de l'époque du capitalisme industriel soient relativement vite abandonnés des deux côtés de la barrière, c'est-à-dire autant chez les syndicats et les anti-impérialistes que dans la partie butée des élites bourgeoises, qui considère le fait que nous ayons à ce jour pratiquement encore le plein-emploi chez nous, comme preuve de la santé de l'économie sociolibérale classique. Or, il s'agit là d'une grande erreur.

Le capitalisme est accompli. Par contre, l'amplitude et la flexibilité du système qu'il a développé au cours des temps lui permettent d'attribuer des justificatifs de création de valeur en gros à toutes les activités qui lui conviennent. Outre les activités centrales dont nous avons parlé plus haut dans le domaine de la recherche et du développement, il s'agit bien sûr aussi des secteurs-clé de la conservation du pouvoir dans différents domaines (Energie, Armement, Communication ou encore le contrôle de l'espace aérien et spirituel). Sur le plan de la recherche et du développement, on peut s'attendre à l'arrivée imminente d'une génération totalement nouvelle de matériaux, techniques et produits sur le marché, sans parler de la suite du développement des moyens de communication. On ne voit pas la fin de cette histoire. Sauf que la suite de l'évolution ne sera pas dominée par le travail à l'usine, mais précisément, si tout va bien, par la contribution libre d'individus libres. En tant que forme particulière de travail sous la contrainte, le salariat sera supprimé et remplacé par l'activité libre et volontaire dans le cadre d'un réseau mondial. Enfin, dans l'ensemble, la paresse s'y verra pour la première fois confirmée dans ses droits :

Entre des phases de créativité élevée (ou d'autres types de performance), nombre de gens a besoin de temps de repos plus ou moins longs. Ceci aussi est un droit de l'homme.

Et puisque nous en sommes revenus sans difficulté aux droits de l'homme, il est temps de conclure avec ma conception de l'homme. Dans nos sociétés modernes, il n'y a aucune raison valable de ne pas en finir une fois pour toutes avec l'éthique de la pauvreté, sans regrets ni clin d'œil. Seul le fait de privilégier un sens de l'humain négatif, qui dénie à l'homme toute capacité de progrès et considère la paresse et la bêtise comme inhérentes à la nature humaine, peut légitimer un refus du revenu de base. Dans tous les autres cas, ceux qui croient à la modernisation non seulement des sociétés, mais aussi de tous les hommes, et qui, jusqu'ici, se voient confirmés dans cette position par le cours de l'histoire, ne pourront que se rallier en vue de réaliser cette nouvelle étape de la modernisation.

Le travail

Dans le débat sur le revenu de base, on en revient au fond toujours aux questions soulevées par le thème du travail, ce qui me conduit à insérer ici encore quelques remarques particulières. D'un point de vue très superficiel, l'introduction du revenu de base sème le désordre dans la géométrie variable constituée par les différentes sources et montants de revenus, ce qui, par voie de conséquence, touche aussi les fonctions et statuts sociaux des travailleurs et chômeurs des deux sexes qui leur correspondent. Tout d'abord, comme nous l'avons dit, à peu près autant de monde craint soit que le revenu de base ne rende certaines activités inattractives, soit qu'il exerce une pression à la baisse sur les offres d'emploi. Ces deux tendances contradictoires se compensent mutuellement, parce qu'en règle générale, elles coexistent dans la même personne où elles forment une véritable unité des contraires. (Soit dit en passant, il s'agit là de rapports non pas constituants, mais plutôt contingents.) À mon sens, conservons une fois pour toutes le caractère macro-économique de ces craintes macro-économiques ; que l'on ne m'ennuie pas avec cela au cours du débat. Notre système économique et social a déjà résolu des problèmes d'un autre ordre de grandeur, comme celui de l'abandon de pans entiers de la production industrielle dans les sociétés développées au cours de ces derniers vingt ans.

Dans la conscience collective, une place prépondérante revient à la représentation selon laquelle on doit gagner sa vie, dans la mesure de possible. Les arguments qui s'ensuivent sont bien connus, en particulier ceux qui sont issus de la propagande

contre les « profiteurs » de la protection sociale. Même s'il ne vaut guère la peine de répondre à cette dernière idiotie, il nous faut néanmoins prendre au sérieux la considération de base, car elle contient des éléments constitutifs de notre conscience collective, notamment une interprétation de la justice, avec laquelle il ne faudrait pas plaisanter – car justice doit être faite, à tout instant et aussi avec le revenu de base.

À ce propos, il ne suffit pas de signaler que dans le système capitaliste, tel qu'il existe chez nous ou en général, la distribution et répartition des biens, privilèges et pouvoirs obéit à une justice très spécifique et même unique en son genre. Comme dans toute formation sociale, nous avons nous aussi besoin d'un certain ordre permettant une vie commune dans la paix et sans conflits incessants au sujet des questions de répartition (sans cela, dans une société fortement différenciée, la création et la distribution des richesses n'est pas possible). Dans ce contexte, la justice occupe une place d'honneur (précisément : un bon salaire pour un bon travail), malgré toutes les incongruités contenues dans les milliards d'infractions à ce principe. Il ne s'agit en définitive que d'exceptions confirmant la règle. Le travail, les conditions de travail, les différentes rémunérations, les congés payés, les heures supplémentaires, les pertes de gain compensées en cas de maladie, l'ensemble de ce système avec ses médecins en alliance objective avec les employés, avec ses batteries de certificats médicaux, sans parler des hospitalisations, de l'assurance-maladie et de la rente invalidité : Cela fait beaucoup. Le travail constitue le critère de mesure principal de la justice sociale. Il est reconnu comme tel et représente donc, hier comme aujourd'hui, une institution nécessaire au développement de la société moderne. Si l'on voulait comparer cette société avec un organisme vivant, le travail et les valeurs qui lui sont liées en seraient l'ossature.

Dès lors, si nous nous attaquons, avec le revenu de base, à cette sphère centrale, et c'est bien ce que nous faisons, même si nous relativisons et affaiblissons notre propos, nous devons avoir de la compréhension pour ce premier refus qui vient du cœur. Il faut une certaine force de caractère pour pouvoir s'imaginer et même supposer qu'un système de valeurs, une fois cristallisé, soit encore capable de développement. C'est là notre message principal : Rien n'est plus étranger à notre vision qu'une société dépourvue de valeurs ou encore une société ne reposant que sur un ensemble de figures rhétoriques abstraites quoique bien intentionnées. Une telle tentative serait vouée à l'échec, car la morale a toujours besoin d'un champ d'application concret. En ce sens, les adeptes du revenu de base ne refusent pas en

soi le travail. Ils estiment simplement que nos valeurs devraient davantage s'émanciper du champ d'application de plus en plus restreint correspondant au travail salarié conventionnel, d'autant plus que les rapports économiques reflétés par ce genre de travail ne sont en réalité plus vraiment économiques et ne conservent qu'une valeur thérapeutique.

(Ici encore, la raison nous impose une restriction : Il n'existe pas de valeur économique en soi, comme le serait une grandeur fétiche. La valeur économique se confirme (ou ne se confirme pas) sur le marché. Par suite, si une valeur ou une création de valeur en apparence fictive se voit consacrée par le marché, il n'y a rien à en redire. Mais tout de même.)

Cependant, ce changement ne peut avoir lieu que dans la mesure où peut s'affirmer la confiance en un avenir au-delà du travail. Il peut s'agir par exemple de la résiliation de contrats de travail à durée indéterminée (oui, oui, je pense à la fameuse flexibilisation, c'est vrai.). En principe et dans la durée, cependant, tout cela nécessite un consensus fort autour d'un revenu de base assurant sans mesquinerie l'existence et le développement.

Pour bien saisir la portée du système de valeur « travail », il suffit d'observer les gens qui ont été exclus de ce système ou qui ne l'ont pas encore vécu. Parmi ces derniers, je compte notamment ceux qui, imprudents, se lancent dès leurs jeunes années dans la réalisation du rêve de leur vie, après avoir touché fortuitement, peut-être par héritage, que sais-je, une certaine somme d'argent. Celui qui ne compte pas les sous lors de la réalisation d'un rêve de vie, en règle générale, va droit à la chute – précisément parce qu'il lui manque le puissant système de coordonnées « travail ». (Il n'en va bien sûr pas de même pour les riches de profession et autres exemples du genre.) Sans doute pourrait-on s'imaginer encore d'autres systèmes de coordonnées, mais les individus en cause, qu'ils soient simples ou compliqués, sont fixés sur ce système dans une mesure telle (aussi et surtout en cas d'infraction contre ses règles), que toute déviance exige une bonne réflexion et préparation.

Pour les hommes qui viennent de sociétés moins développées d'où ils ont émigré, le système « travail » a fait preuve d'une efficacité renversante. En fait, le jeu « travail contre rémunération » semble compréhensible dès l'époque archaïque, d'autant plus que le niveau des salaires en vigueur chez nous donne à ce jeu un air de respectabilité. J'y viens maintenant.

Migrations

En règle générale, que l'on en parle avec des hommes simples ou compliqués, il est étonnant de constater avec quelle facilité le principe d'un revenu de base se voit compris et approuvé avant tout – curieusement – dans les couches sociales qui en ont le moins besoin. Par contre, chez les hommes les plus menacés par la perte de leur emploi sans compensation équivalente, chez ceux qui encourent le risque du chômage de longue durée et, en fin de compte, d'une prise en charge par l'assistance publique, ce même discours provoque des réactions carrément allergiques. Ce n'est pas par hasard que l'on trouve dans ces mêmes milieux la plus grande partie de la base électorale du parti politique le plus simple d'esprit, ou plutôt de ce parti dont les cadres relativement malins font marcher leur bétail électoral au son de leurs mots d'ordre bêtes et méchants. En fait, ce refus correspond aussi à la proximité du domaine stigmatisé par l'odeur de l'inutilité sociale autant que par celle des « profiteurs sociaux ». Personne ne tient davantage à la santé que les malades. D'autre part, cette population subit le plus fortement la pression exercée par l'immigration continuelle, même si chez nous, pour les gens simples hors UE, cette immigration n'est aujourd'hui plus possible que sous la forme de la demande d'asile (il faut s'imaginer cela – une aberration, pour ne pas dire pire). Indépendamment des solutions adoptées et des problèmes qui resurgissent dans ce domaine, il faut se demander dans quelle mesure des immigrants et immigrantes pourraient également bénéficier d'un revenu de base (ce qui en toute logique accroîtrait encore l'attractivité de la Suisse comme pays d'accueil). Dans un premier temps, il faut répondre à cette question de manière pragmatique : Le revenu de base ne traite pas de la législation sur les étrangers, mais bien du revenu de base. Il ne concerne pas d'emblée les règles bizarres qui ont prévalu jusqu'ici dans le domaine des migrations. On établira ici des critères pour l'accès au revenu de base similaires à celles qui sont en vigueur pour les immigrant(e)s en provenance des pays européens, à côté des autres réglementations légales, au sujet desquelles il n'y a pas lieu de discuter ici.

Ici encore, nous disposons d'ores et déjà d'une certaine richesse d'expérience ainsi qu'à tous les niveaux, d'un personnel qualifié et habitué à ce genre de problèmes, de sorte qu'il ne peut y avoir en aucune façon matière à argumenter contre le revenu de base. Il suffit de donner toute l'attention nécessaire à cette intégration et aux mesures qu'elle implique, ainsi que de comprendre la modernisation engagée par le revenu de base dans un contexte suisse et européen. Dans cette mesure, ce mécanisme doit être conçu comme faisant partie du processus d'intégration comme les autres aspects aussi. Enfin, ne l'oublions pas, on peut construire les mécanismes les plus sophistiqués – les développements effectifs se produisent de toute manière dans la pratique. Et c'est une bonne chose.

Dans ce contexte, j'aimerais attirer l'attention sur le fait que dans certains pays moins développés, comme en Union Sud-africaine et au Brésil, les initiatives en faveur de l'institution d'un revenu de base sont d'ores et déjà bien plus avancées que chez nous. Évidemment, dans ces pays, un revenu de base revêt une autre signification que dans les sociétés développées de la planète. Cela rend d'autant plus intéressants et significatifs les efforts accomplis par ces pays pour assurer l'existence des catégories socio-économiques inférieures de leur population. Par ailleurs, comment alors s'expliquer que précisément dans les pays riches, un revenu de base serait impossible à réaliser ou pourrait même conduire à un appauvrissement immédiat et intégral ?

En bref

Toutes ces réflexions et arguments de discussion ne changent rien à la constatation de base que les sociétés les plus développées de la planète – y compris, en toute logique, la Suisse – pourraient enfin se secouer un peu et accepter les faits tels qu'ils sont. Elles doivent admettre d'une part le fait que la production des biens nécessaires à l'entretien de base ne peut se faire aujourd'hui qu'au travers de rapports extrêmement complexes et d'autre part que le prix de cette production a de la sorte tellement baissé que toute l'humanité dans le monde entier pourrait jouir d'un niveau de vie agréable. Mais surtout et en priorité, elles doivent admettre l'absurdité de toute mise en rapport du véritable droit de l'homme à l'existence avec un quelconque service rendu à la production mondiale. L'instauration d'un revenu de base d'un montant suffisant, versé à toute la population résidente, sans autre condition, sans autre frais de gestion et de contrôle, constitue un petit pas en direction de la modernisation de ces sociétés.

Champ d'application

J'ai montré plus haut que la mise en application du revenu de base ne devrait pas modifier sensiblement le revenu disponible de la majorité de la population. Évidemment, les adeptes du revenu de base souhaitent qu'avec le temps, le comportement de cette majorité commence à bouger lui aussi et qu'elle organise ses propres plans de vie avec un peu plus de courage. Ainsi, les fameuses « années sabbatiques » entrent de plain-pied dans le domaine du possible, même si, a priori, les

interruptions de carrière professionnelle que cela implique poseront encore problème. Dans la mesure où, sur ce plan, la situation s'améliorera progressivement, le revenu de base donne satisfaction à un autre postulat revendiqué depuis une éternité par la classe politique – et pas seulement à sa gauche. (Voilà encore un thème pour les syndicats.) D'autre part, il va de soi qu'à l'intérieur de la famille, les rapports de dépendance envers ceux qui gagnent leur vie et apportent les moyens financiers auront tendance à diminuer encore ; mais il est vrai que cette émancipation a lieu avec ou sans revenu de base.

Logiquement, ce sont les bénéficiaires actuels des prestations de l'aide sociale, quelle qu'en soit la raison, qui seront touchés les premiers directement par la réforme. Avec un revenu de base de CHF 2'500 par mois, ces personnes ne vivront pas forcément mieux que sur la base du statu quo. Il s'agit là d'un « défaut cosmétique » comme on en trouve lors de la mise en oeuvre de n'importe quelle réforme. L'amélioration véritable est à voir dans la généralisation du droit à la prestation ainsi que dans la suppression de toute paperasserie bureaucratique. Sans doute le revenu de base à lui seul ne crée-t-il pas chez son bénéficiaire la conscience de sa valeur ; mais pour le moins ne la diminue-t-il pas. Il n'y a plus aucune sorte de stigmatisation, même pas sous la forme du véritable nécessiteux ou ayant droit, comme celle-ci se cache derrière le slogan du « parasite social » – ce type de problèmes disparaît du jour au lendemain. (Restent naturellement les difficultés des personnes disposant malgré tout de moyens et de perspectives insuffisantes. Dans ce contexte, le travail continue.)

Le modèle proche de l'AVS tel que je le propose se substitue aux prestations de base de l'assurance-chômage, mais aussi de l'APG, de l'assurance accident, de l'assurance invalidité ainsi qu'aux retraites AVS. Pour éviter une diminution de fait des prestations, il s'agit de mettre en oeuvre des systèmes comme ceux qui sont appliqués par les caisses maladies : À la partie obligatoire constituée par le revenu de base peuvent se rajouter des assurances complémentaires de droit privé et portant sur les éléments de gain dépassant le montant du revenu de base. On peut faire la part des choses sans problème, ce qui définit aussi les nouveaux terrains de confrontation entre les partenaires sociaux – en d'autres termes, les syndicats ne sont pas encore mûrs pour le musée. Au contraire, une nouvelle tâche leur incombe, pour l'exécution de laquelle ils n'argumenteront plus avec la menace de la paupérisation : la mission moderne de se retourner vers le but originel du mouvement syndical, la transformation de l'homme « objet » en un homme « sujet ».

À côté des prestations de l'aide sociale ainsi que, dans l'assurance de base, des prestations de l'assurance-chômage ou encore de rentes invalidité ou de la SUVA, le revenu de base se substituerait pour le moins partiellement aux paiements directs en vigueur dans l'agriculture. Pour autant que l'on peut relier l'agriculture d'une part au tourisme – et cultiver, avec la conservation du paysage, l'image idyllique d'un parc helvétique pour les touristes américains –, et d'autre part à la problématique de la stabilisation de l'habitat en zones périphériques, les effets du revenu de base dans ces secteurs devraient se révéler très positifs. Sans doute cela ne plaira-t-il pas aux paysans de se voir mentionnés ici en compagnie des bénéficiaires de l'aide sociale et des chômeurs. Les paysannes et paysans ne veulent pas d'aumône. Je réponds : tant mieux. Car le revenu de base n'est pas une aumône. Il se substitue à l'intégralité des systèmes d'aumône et les remplace par un droit fondamental. Les paysannes et paysans qui jusqu'ici ont été soignés au goutte-à-goutte par l'Etat, même s'ils ne le reconnaissent pas volontiers (ils se défendent des pieds et des mains contre cette vérité trop évidente), profiteront aussi de ce droit. En fait, grâce au revenu de base, pour la première fois depuis le dix-neuvième siècle, la valeur de la production agricole pourra se calculer à nouveau selon les critères du marché. Alors, il en va d'une offre intéressante, n'est-il pas vrai, ma très chère nourrice des champs ?

Il va de soi que la rente AVS est entièrement compensée par le revenu de base ; avec le montant proposé de 2'500 francs par personne et par mois, la situation des rentiers se voit légèrement améliorée. Toutefois, cette augmentation serait compensée par la suppression des prestations complémentaires.

Il va également de soi que le revenu de base permet aussi la suppression des aides alimentaires en rapport avec la formation, des bourses d'étude. Ceci devrait plaire en premier lieu aux organisations étudiantes.

Par ailleurs, les artistes ou ceux qui désirent le devenir profitent directement de la distribution du revenu de base. Tous des artistes –, je ne sais pas si c'est cela l'avenir de nos sociétés, car cela dépend encore d'autres facteurs comme l'engagement personnel ou le talent subjectif ; mais le revenu de base lève certainement un obstacle. (Peut-on y voir l'avenir des arts, je l'ignore tout autant – parfois il me semble que ce soit déjà la vraie actualité de la création culturelle.)

Enfin, cette proposition devrait aller aussi droit au cœur des actifs et actives de la politique de la famille, dans la mesure où elle prévoit un « quart de rente » pour les enfants âgés de moins de 12 ans et une « demi rente » jusqu'à l'âge de 20 ans.

De la sorte, les allocations familiales de même que les exonérations pour charge de famille deviennent complètement superflues (les budgets correspondants contribuent également au financement du revenu de base). Mais comme les piliers de la politique de la famille adoptent généralement un point de vue axé sur le passé, ils concentreront leur attention plutôt sur le côté émancipateur du revenu de base. En effet, ce revenu n'impose pas davantage de normes à cette honorable institution ; il n'en renforce que le côté relationnel.

Cela dit, le **domaine d'application principal** du revenu de base reste la masse de la population dans son ensemble. Ici, à première vue, pas grand-chose ne changera : Sur la feuille de paie apparaît une nouvelle position et le versement du salaire se fait en deux temps : le salaire moins le revenu de base plus le revenu de base. Cette méthode n'est pas directement perçue par le salarié – mais tôt ou tard la sécurité de base créée par ce système procure à tout le monde un espace de liberté supplémentaire qui se verra de plus en plus investi. Cette liberté transforme l'image de soi du citoyen et de la citoyenne. Ils appartiennent sans conteste à la formation sociale la plus riche de tous les temps et disposent d'un droit, fondé sur leur existence, de bénéficier des moyens élémentaires de cette richesse.

Sur le plan économique, répétons-le également, le revenu de base présente toute une série d'avantages. Tout d'abord, le travail administratif est simplifié. Ce n'est certes pas l'avantage principal, mais c'est déjà quelque chose. Mais surtout, les entreprises peuvent se concentrer sur leur mandat essentiel. Comme elles le disent elles-mêmes, ce mandat consiste à produire des biens et des services et non pas à créer des emplois. Il n'en demeure pas moins évident que la production de biens et de services ne se fait pas sans relations humaines, et l'on aurait tort de s'imaginer que l'instauration du revenu de base aboutisse à une nouvelle barbarie dans les mœurs et le climat d'entreprise. Cependant dans la mesure où, pour la première fois, les travailleurs et travailleuses jouissent d'une véritable liberté contractuelle sur le marché, il est normal que les entreprises bénéficient elles aussi d'une plus grande liberté d'action.

Faisabilité politique

En caractérisant d'emblée la sphère de la politique comme une zone à problèmes, loin de vouloir offenser les personnes concernées, j'espère avoir réussi à les encourager à faire la preuve du contraire dans le cas qui nous occupe ici. En effet, le tracé actuel des clivages politiques est assez ouvert. D'un côté, pour diverses raisons, les

défenseurs naturels des systèmes de protection sociale – ou encore de leur extension ou de leur consolidation – ne sont guère enthousiasmés par la proposition du revenu de base. Les syndicats le voient d'un mauvais œil, parce que, comme nous l'avons vu, le revenu de base supprimerait certains points justifiant leur argumentation actuelle. En ce sens, l'organisation syndicale perdrait une partie de la pression qu'elle peut exercer. Pourtant, comme je l'ai déjà mentionné, il faudrait lui recommander de saisir l'occasion pour se moderniser le plus possible. Autrement dit, les syndicats remplissent encore une fonction importante, sans doute plus tellement dans le domaine salarial en soi, mais de plus en plus dans le domaine des revendications qualitatives (quoiqu'une bonne partie des négociations salariales reste de leur compétence). Pour sa part, en tant que gardienne en dernier ressort des systèmes de protection sociale, la social-démocratie se voit menacée dans ses propres terres. La protection sociale représente en effet un secteur de croissance, dans lequel ce ne sont pas que des emplois de bureau, mais aussi des postes de responsabilité qui sont à pourvoir. Chez les verts aussi, après une courte période de haute conjoncture à la fin des années 90, l'idée est à nouveau passée à l'arrière-plan.

Du côté des libéraux, on trouve sans conteste des voix se prononçant pour un revenu de base, mais alors plutôt sous la forme de l'impôt négatif. Chez nos voisins allemands, le parti de la FDP s'est prononcé pour un revenu de base – quoique d'un montant précaire et sous condition de besoin à vérifier, de sorte que l'on ne peut plus parler réellement d'un revenu de base au sens strict, c'est-à-dire inconditionnel. Chez les radicaux suisses, les partisans du revenu de base prennent la parole ici et là lors de discussions de principes ; mais un véritable débat n'a pas encore eu lieu. Je n'ai pas connaissance d'une prise de position du centre démocrate-chrétien (PDC) ; par contre, de tels modèles ont le soutien de l'éthique sociale de l'Eglise catholique et de ses institutions sociales, en particulier celui de Caritas (en Autriche, c'est l'Académie sociale catholique qui mène le débat sur la question).

La situation de départ est donc assez ouverte. Par contre, la nécessité de devoir nous confronter tout d'abord à l'argument de la pression financière est sans conteste indéniable. Cela dit, comme cet argument est appliqué systématiquement à n'importe quel point de l'ordre du jour, il devrait finir par perdre tout effet. J'ai d'ailleurs esquissé plus haut les aspects matériels concernant le financement. Cela fait un certain temps que notamment B.I.E.N.-Suisse tente de réunir des données plus concrètes. Mais ce travail nécessite une contribution relativement importante de la part de spécialistes qui elle aussi doit être financée. Jusqu'ici, B.I.E.N.-Suisse

n'a pas réussi à avoir accès à des sources de financement adéquates. Tôt ou tard, ce travail devra néanmoins être accompli et, en attendant, nous nous contentons de données relativement sommaires.

Cependant, il est tout aussi certain que les partis politiques vivant avant tout des bas instincts de la population continueront à siffler leur mélodie des « profiteurs sociaux ». Mais il ne faut y voir qu'une version extrême de cette conception de l'homme, qui tend à pousser nombre d'autres politiciens du camp bourgeois vers le refus du revenu de base : Selon leur point de vue, l'homme ne peut rien faire de sa liberté, il en perd sa posture et devient asocial. Il est impossible de se débarrasser de ce genre d'idées. Pourtant, quand on porte son attention sur le développement réel des hommes dans nos sociétés, on trouve très rapidement la preuve que « l'homme » en tant que tel est capable d'un développement insoupçonné. Sinon, comment est-ce que nos sociétés auraient-elles été en mesure de digérer les immenses transformations de ces derniers 20, 50 ou 100 ans ?

En tout cas, on ne peut convertir de telles gens ; tout effort dans ce sens est inutile. Mais il faut les montrer tels qu'ils sont : Ce sont des misanthropes, qui contestent fondamentalement la possibilité d'une véritable démocratie. Sur le plan politique, on peut s'attendre à ce que, dès le moment qu'une partie suffisamment importante de la population s'enthousiasme pour le revenu de base, l'idée fasse rapidement son chemin. Par suite, les activités de propagation du modèle sont tout à fait prioritaires. Il s'agit également de les intégrer dans le contexte international.

Une avancée de la modernisation et de l'émancipation

En résumé, on peut affirmer que le revenu de base, même s'il n'ébranle pas dès l'abord les assises de la société, contient néanmoins certains éléments de liberté. Dans la mesure où cette liberté est utilisée par une partie croissante de la population, elle pourrait conduire à un déplacement graduel des centres de gravité de la société. Ce changement n'est pas à craindre, mais au contraire à saluer. Mieux : À lui seul, le revenu de base ne réalise qu'une toute petite condition préalable, presque ridicule et inconvenante, en vue du développement des sociétés vers un renouvellement réel. Une telle transformation suppose que tous les hommes deviennent des sujets réels, c'est-à-dire qu'ils ne disposent non seulement du revenu de base, mais aussi d'une formation de base certainement plus développée qu'elle ne l'est aujourd'hui, parce qu'indispensable pour participer comme membre à part entière un fonctionnement démocratique d'une société complexe. Du moins, dans ce contexte,

le revenu de base n'est-il pas un obstacle, et dans les discussions qui vont avoir lieu au sujet de sa mise en œuvre, ces aspects devront se voir mis en avant, ce qui permettra éventuellement de lancer des initiatives en d'autres lieux.

Ayant perdu la plus grande partie de ses emplois productifs, la société moderne doit en effet faire une lecture différente de la situation : Pour la première fois de son histoire, l'homme moderne est libéré du travail aliéné. La possibilité d'une activité autodéterminée est à l'ordre du jour. Sur un plan sans doute encore modeste, le revenu de base fournira à nombre de gens la possibilité d'initier et de mener à bien leurs propres projets. Par ailleurs, ce système post-capitaliste ne peut fonctionner que sur la base d'une ramification incroyable, tout d'abord dans la production, mais aussi dans la distribution ; la communication y joue un rôle primordial. Par suite, il est évident que dans une société complexe, les projets complexes sont particulièrement passionnants. En ce sens, il ne faudrait pas chanter trop haut les louanges des petits projets privés ou semi privés. La complexité des relations nous amène à un autre point, que je n'ai pas du tout abordé ici : la question du pouvoir. Celui qui exploite un salon de thé grâce au revenu de base se trouvera situé relativement loin du centre de l'organisation du pouvoir et de l'influence exercée dans le système global. Cela peut l'intéresser ou non ; de toute manière, il faut se rappeler que dans le cadre de systèmes complexes, cela fait longtemps que le pouvoir ne peut plus être exercé de manière arbitraire par un individu ou un groupe d'individus – car le cas échéant, le système deviendrait immédiatement instable. Mais ces réflexions sont imposées par le sens démocratique général. Elles seront discutées en un autre lieu. Cela dit, le revenu de base n'intervient pas dans la lutte pour le pouvoir ; en raison de son montant modeste, il contribue plutôt à tuer dans l'œuf les éventuels efforts personnels ou collectifs vers des formes d'organisation supérieures impliquant davantage de pouvoir. On peut y voir un argument contre le revenu de base. Nous voulons croire que les hommes ne l'interpréteront pas ainsi.

Le revenu de base offre une liberté d'existence minimale. Il s'agit incontestablement d'un progrès, mais pas du progrès décisif.

Par ailleurs, même si ce n'est pas beaucoup, il va aussi coûter quelque chose. Mais pardonnez-moi : Quand nous aurons fini de percer tous les trous dans nos Alpes, nous pourrons commencer à nous tourner vers les infrastructures sociales. Dans la plus riche société de tous les temps, dans laquelle quelques managers gagnent des millions de francs (pas les propriétaires ou les banques, mais leurs gérants), est-ce vraiment une honte que de garantir à chacun 2'500 ou même 3'000 francs

de revenu disponible par mois ? – Non, ce ne l'est pas. La honte, c'est de voir comment une grande partie de la population continue à toiser les moins privilégiés du regard et s'évertue à limiter autant que possible l'espace de liberté qui leur est concédé. Même la liberté de décider pour une fois de ne rien faire pendant six mois est une liberté non sans valeur, et si quelqu'un se révèle capable de faire quelque chose de son inactivité, alors l'homme moderne est achevé.

Cela m'a au moins permis de trouver le mot de la fin : Occupons-nous des infrastructures de notre société – Investissons dans un revenu de base, le plus rapidement possible : un revenu universel, inconditionnel, fédéral et d'un montant suffisant. Vite !!!

C'est-à-dire ?

Le principe d'un revenu de base est relativement vieux. Déjà dans l'œuvre de Fourier, on trouve dans le même sens la formulation d'un droit de tous les citoyens et citoyennes à certaines parts du produit agricole. Comme ce thème se voyait continuellement mis sous embargo par la partie adverse, on en est souvent arrivé à des développements curieux ; ainsi aux Etats-Unis, les premiers essais d'application pratique du revenu de base sous la présidence républicaine de Nixon sont pour une bonne part à mettre sur le compte de l'influence de Milton Friedman. Peu après, au début des années quatre-vingt, fut fondé le Basic Income European Network, organisation faitière tout d'abord européenne, qui se nomme aujourd'hui Basic Income Earth Network et regroupe dans le monde entier toute une série d'organisations travaillant sur les aspects théoriques et pratiques du revenu de base. Ainsi, récemment, en Union Sud-africaine et au Brésil, d'importantes initiatives pour l'instauration d'un revenu de base ont-elles été entreprises. Comme on sait, il s'agit là de pays pour lesquels l'argumentation développée plus haut n'est pas pertinente à cent pour cent ; la compréhension des nécessités sociales y est cependant plus directe, tout simplement parce que ces nécessités sont bien plus cruciales. Ici encore, le revenu de base offre une issue valable.

En Europe, il y a un peu plus d'une dizaine d'années, le revenu de base a connu une certaine notoriété. Il a figuré au programme de trois partis écologistes, puis rétro-

gradé dans l'ordre des priorités de ces formations politiques ; pourtant aujourd'hui, cela fait plusieurs années que les activités en cause ont repris. Le paysage politique du revenu de base est actuellement quelque peu diffus : dans l'espace germanophone, on trouve des adeptes du revenu de base depuis la gauche et même l'extrême gauche du spectre politique, y compris une partie du regroupement « attac », en passant par les organisations indépendantes, bien qu'en règle générale de tendance social-démocrate, appartenant au réseau de B.I.E.N. et jusqu'à certains courants au sein des partis bourgeois. En ce qui concerne ces derniers, une minorité au sein du parti radical démocratique suisse (PRD), la majorité du parti libéral allemand (FDP), ainsi que le ministre président chrétien-démocrate (CDU) de Thuringe se prononcent en faveur d'un « revenu citoyen de solidarité ». Il faut également noter l'engagement important de l'industriel Götz Werner, propriétaire d'une chaîne de drogueries en Allemagne, motivé à la fois par son point de vue d'entrepreneur et par son appartenance au courant de pensée anthroposophique. Enfin n'oublions pas de mentionner les portes parole de l'enseignement social catholique, notamment les syndicats chrétiens-démocrates en Allemagne et l'Académie sociale catholique en Autriche, qui défendent des conceptions tout à fait cohérentes du revenu de base et sont aussi actifs dans la recherche en la matière.

Pourtant, jusqu'ici il nous manque un modèle unitaire, propre à pouvoir être proposé pour une application concrète. Bien sûr, cela tient pour une part à la situation régnant au sein de l'Union Européenne, où il n'a même pas encore été possible d'unifier ne serait-ce que partiellement les législations sociales en vigueur. À cet égard, il faut vraiment se demander si le fait que les mouvements sociaux, mais surtout les syndicats et les partis sociaux-démocrates ne se sont pas engagés sur cette voie relève de la paresse, ou si tout simplement, le maintien du statu quo les arrange, parce qu'il leur permet de continuer à cultiver leurs jardins respectifs et à travailler dans le cadre fermé de leurs compétences acquises. Ainsi, les efforts restent isolés dans chaque pays ; à ce jour, il n'existe même pas un modèle commun au sein du groupe linguistique relativement homogène constitué par l'Allemagne et l'Autriche. En fait, l'UE est encore loin de constituer une véritable Europe, même pas en ce qui concerne des domaines en soi techniques comme la législation sociale.

Par suite, dans une Suisse n'appartenant ni à l'UE ni à l'EEE, nous sommes vraiment privilégiés. Par ailleurs, dans un espace restreint et facile à discerner, la Suisse présente toute la diversité culturelle de l'Europe occidentale (et si l'on tient compte des immigré(e)s, en particulier de ceux de la troisième et quatrième génération,

originaires de pays latins, des Balkans ou de Turquie, aujourd'hui largement intégrés, on peut y inclure la moitié de l'espace méditerranéen). Pour cette raison et dans la mesure où la Suisse, les Suisses et Suissesses sont relativement encore plus riches que leurs voisins déjà riches eux aussi, ce ne serait sans doute pas faire fausse route que de développer un modèle prototype (oui, oui : un produit d'exportation).

Ici encore, la situation n'est pas très claire. B.I.E.N. s'est constitué en 2002 ; il s'agit d'un petit groupe comprenant avant tout des spécialistes et intéressés de la région lémanique dont le rayonnement, limité aux milieux spécialisés et en partie aux personnes « concernées par la pauvreté » de différentes régions, n'a jusqu'ici pas été très puissant. Comme je l'ai mentionné, les Verts ont également flirté pendant un certain temps avec le revenu de base, avant de le remettre au tiroir. La majorité des syndicats est expressément contre, sans toutefois donner de raisons ; il y a néanmoins quelques exceptions comme celle de Thérèse Wüthrich, dont l'article sur le revenu de base paru dans la revue « Widerspruch » a été partiellement repris par la « Wochenzeitung ». Du côté des radicaux il y a des positions favorables, généralement sous la forme de l'impôt négatif ; mais il s'agit pour l'instant d'une minorité.

À côté de B.I.E.N. s'est constitué à Bâle, au début de l'année 2006, l'« Initiative Grundeinkommen » (Initiative pour le revenu de base), qui met davantage l'accent sur l'aspect de la créativité (et développe en cela une des affirmations de principe des adeptes du revenu de base, selon laquelle l'être humain est en soi créatif). Par ailleurs, cette organisation partage largement les thèses exprimées par l'industriel allemand Goetz Werner et par d'autres cercles anthroposophiques progressistes. Ensuite, il faut mentionner des personnalités individuelles comme le professeur Ulrich à l'Université de Saint-Gall qui défend sans hésitation les propositions fortes du revenu de base. D'une manière plus générale, dans le monde universitaire, le travail dans ce domaine occupe les sociologues, mais aussi une partie des économistes (pour autant que je sache, ces derniers n'ont pourtant pas encore fait de calcul clair en fonction d'un véritable modèle de revenu de base ; ils ont davantage porté leur attention sur des variantes comme celle du revenu de participation). Enfin, il va sans dire que ce thème fait également l'objet d'études dans les milieux proches de l'Office fédéral des assurances sociales.

Comment tirer de cette situation quelque peu désordonnée une véritable organisation, construite autour d'un projet et en mesure de formuler des propositions concrètes ? Il n'est pas facile de répondre à cette question. Ce que je sais, c'est que la mise en œuvre d'un revenu de base passe nécessairement par une modification des lois fédérales concernées, autrement dit par une initiative populaire. Le savoir faire

requis pour réaliser des campagnes de ce type existe sans aucun doute. Abstraction faite des différences entre organisations et personnalités individuelles, il s'agirait donc d'une part de construire un modèle concret assorti d'une proposition en ce qui concerne les bases légales. D'autre part, il est primordial de populariser davantage l'idée du revenu de base auprès du plus grand nombre possible d'intéressés, qu'il s'agisse de personnes individuelles, de couches sociales ou d'organisations. C'est là notamment le but de cette brochure.

Concepts, références bibliographiques

Revenu de base

Le revenu de base est une somme d'argent à laquelle tout(e) habitant(e) d'un pays possède un droit inaliénable, et destinée à assurer ses besoins (logement, vêtements, alimentation, mobilité, culture, échange social, formation, formation continue). Cette somme est appelée revenu de base, parce qu'il s'agit d'un droit fondamental, comme le droit de vote, le droit à la liberté d'expression, à l'intégrité corporelle etc. Le revenu de base est versé à chaque habitant(e) personnellement ; il n'est lié à aucune condition au-delà du permis d'établissement. Ce droit ne dépend donc ni du versement préalable de cotisations ni d'un travail ou d'une autre forme de contre-prestation.

Formes du revenu de base

a) le dividende social

Le dividende social est la forme normale du revenu de base. Il est versé chaque mois à tous les habitants et toutes les habitantes. Il peut être financé de différentes manières (impôt direct ou indirect, déductions sur salaire etc.).

b) l'impôt négatif

Il est fréquent de voir cité également l'impôt négatif parmi les formes de revenu de base. Cependant, le droit à l'impôt négatif est lié à une condition : Le revenu imposable doit être inférieur à un certain montant minimum. Le cas échéant, le fisc verse la différence au contribuable (les bénéficiaires touchent l'impôt au lieu de le payer ; voilà pourquoi on appelle cela un impôt négatif). Le défaut principal : En règle générale, le droit à l'impôt négatif ne prend naissance qu'après une certaine période d'imposition positive. En outre, l'impôt négatif est le jouet des différentes forces idéologiques et politiques qui interviennent toujours dans le domaine fiscal.

c) Le revenu de citoyenneté

Fondamentalement, le revenu de citoyenneté n'est qu'un autre nom pour le revenu de base. Dans ce contexte, il faut comprendre la citoyenneté au sens républicain du terme et non à celui du bureau des passeports.

Bibliographie, informations complémentaires

- *Tobias Bauer et Heidi Stutz*, « Modèles de revenu garanti – effets sociopolitiques et économiques », Office fédéral des assurances sociales, Berne 2003
- *Bridget Dommen*, « Une allocation universelle pour la dignité humaine », in: *Vivre dignement ? L'aide sociale suisse en question*. Editions Caritas, Lucerne 2005
- *Lionel-Henri Groulx*, « Revenu minimum garanti – Comparaison internationale, analyse et débats, Presses universitaires du Québec 2005
- *Bernard Kundig*, « Pour une autre sécurité sociale – Un plan B pour la Suisse : le revenu de base », non publié
- *Philippe van Parijs*, « De la trappe au socle : l'allocation universelle contre le chômage », in : *Revue suisse de science politique* vol. 2, issue 1, pages 103-118, Pierre Allan (éd.) Genève 1996
- *Andràs November et Guy Standing* (éd.) « Un revenu de base pour chacun(e), Bureau international du Travail et B.I.E.N.-Suisse, Genève 2003
- *Yannick Vanderborght et Philippe Van Parijs*, « L'Allocation Universelle », Editions La Découverte, Paris 2005

Sites Internet :

www.grundeinkommen.ch (français et allemand)
www.grundeinkommen.at
www.grundeinkommen.de
www.bien-ch.ch (français et allemand)
www.initiative-grundeinkommen.ch

Basic Income Earth Network

Chaire Hoover d'éthique économique et sociale
Université Catholique de Louvain
Place Montesquieu, 3
B-1348 Louvain-la Neuve, Belgique

